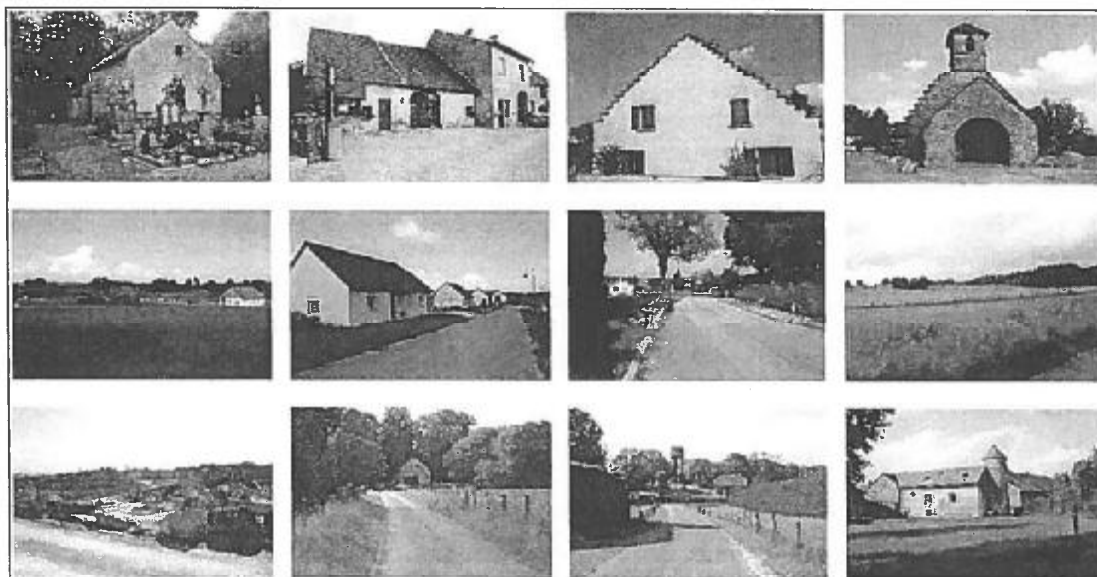




# COMMUNE DE BRIOD

## CARTE COMMUNALE

### DOSSIER D'APPROBATION



## 1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

|                                                                                                    |                                                                     |                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.<br><br>Le,<br><br>Le Maire. | Elaboration prescrite le :                                          | 04 octobre 2005                                              |
|                                                                                                    | Arrêté d'enquête publique du :<br><br>Enquête publique du :<br>au : | 04 septembre 2008<br><br>02 octobre 2008<br>06 novembre 2008 |
| Pour copie conforme.<br><br>Le Maire.                                                              | Carte communale approuvée le :<br>(Commune)                         |                                                              |
|                                                                                                    | Carte communal approuvée le :<br>(Préfecture)                       |                                                              |



**Bureau  
Natura**

Environnement  
Urbanisme





## Préambule

Le présent document constitue la Carte communale de la commune de BRIOD, dont l'objectif est de définir clairement les limites de l'urbanisation, sur l'ensemble du territoire, notamment pour l'habitat et les activités compatibles avec l'habitat. Indirectement, la Carte communale prend en compte la protection des activités agricoles, des espaces naturels et des espèces.

Les espaces urbanisés sont très nettement circonscrits sur la commune, ce qui a facilité la démarche pour la délimitation des secteurs constructibles. On se trouve aujourd'hui en présence d'un développement urbain réalisé en deux temps, avec, en continuité du village d'origine, un habitat sous forme pavillonnaire. L'accueil de nouveaux habitants marque aujourd'hui une étape importante qui a fait prendre conscience à l'équipe municipale de l'urgence de maîtriser son développement pour les années à venir. Si l'on considère l'importance de ne pas déséquilibrer la commune par une expansion urbaine rapide et trop forte, il convient de constater qu'elle a déjà réalisé la plus grande partie de son développement pour dix ans au moins. Ce constat est de ce fait rigoureusement traduit dans la Carte communale dont l'élaboration prend en compte, outre les statistiques démographiques et sociales, de multiples données qui déterminent les enjeux, les atouts et les faiblesses de la commune et, partant, permet de définir des objectifs de développement cohérents.

La Carte communale se base en conclusion sur un développement maîtrisé de la commune, avec la volonté affirmée d'opérer un ralentissement de la croissance démographique actuelle. L'autre objectif de la Carte communale est de ne pas dénaturer la morphologie du village d'origine et de préserver ses monuments et sites les plus intéressants, en matière d'architecture et de paysage, ainsi que les espaces nécessaires aux activités agricoles.

La Carte communale anticipe enfin certains besoins en matière d'équipements publics et donne une priorité à l'assainissement collectif.



## Rappel de quelques dispositions du Code de l'Urbanisme

### Article L.110

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

---

**Article L.121-1 :** Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les **cartes communales** déterminent les conditions permettant d'assurer :

« 1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

« 2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

« 3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

---

### Article R.124-1

La Carte communale après un rapport de présentation comprend un ou plusieurs documents graphiques.

Le ou les documents graphiques sont opposables aux tiers.

---

### Article R.124-2

Le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2° Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3° Évalue les incidences des choix de la Carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.



## Présentation de la commune

La commune de BRIOD se situe sur le premier plateau, au-dessus de l'agglomération de Lons-le-Saunier, à une altitude de 530 m pour le village ancien. Le nom de "BRIOD" signifie en celtique "éminence", ce qui fait référence à la situation dominante du village qui profite de la belle lumière du plateau.

Les communes voisines sont les suivantes :

Pannessières au Nord  
Crançot au Nord-Est  
Publy au Sud  
Vevy à l'Est  
Conliège et Perrigny à l'Ouest

BRIOD compte environ 220 habitants.

Sur un plan administratif, la commune de BRIOD se rattache à l'arrondissement de Lons-le-Saunier, au canton de Conliège, et appartient à la Communauté de communes du Premier Plateau.

Aucun grand axe de communication ne traverse la commune de BRIOD. Elle est pourtant reliée au Nord à la RD 471 qui rejoint Lons-le-Saunier à l'Ouest ou Champagnole à l'Est. La Route départementale 39 relie par ailleurs la commune de BRIOD à celle de Vevy. La RD 152 rejoint la commune de Publy au Sud. La commune est également sillonnée de voies communales ou rurales plus ou moins importantes :

Chemin des Champs de l'Abbaye ; du Champ du Poirier... ;

Chemins d'exploitation :

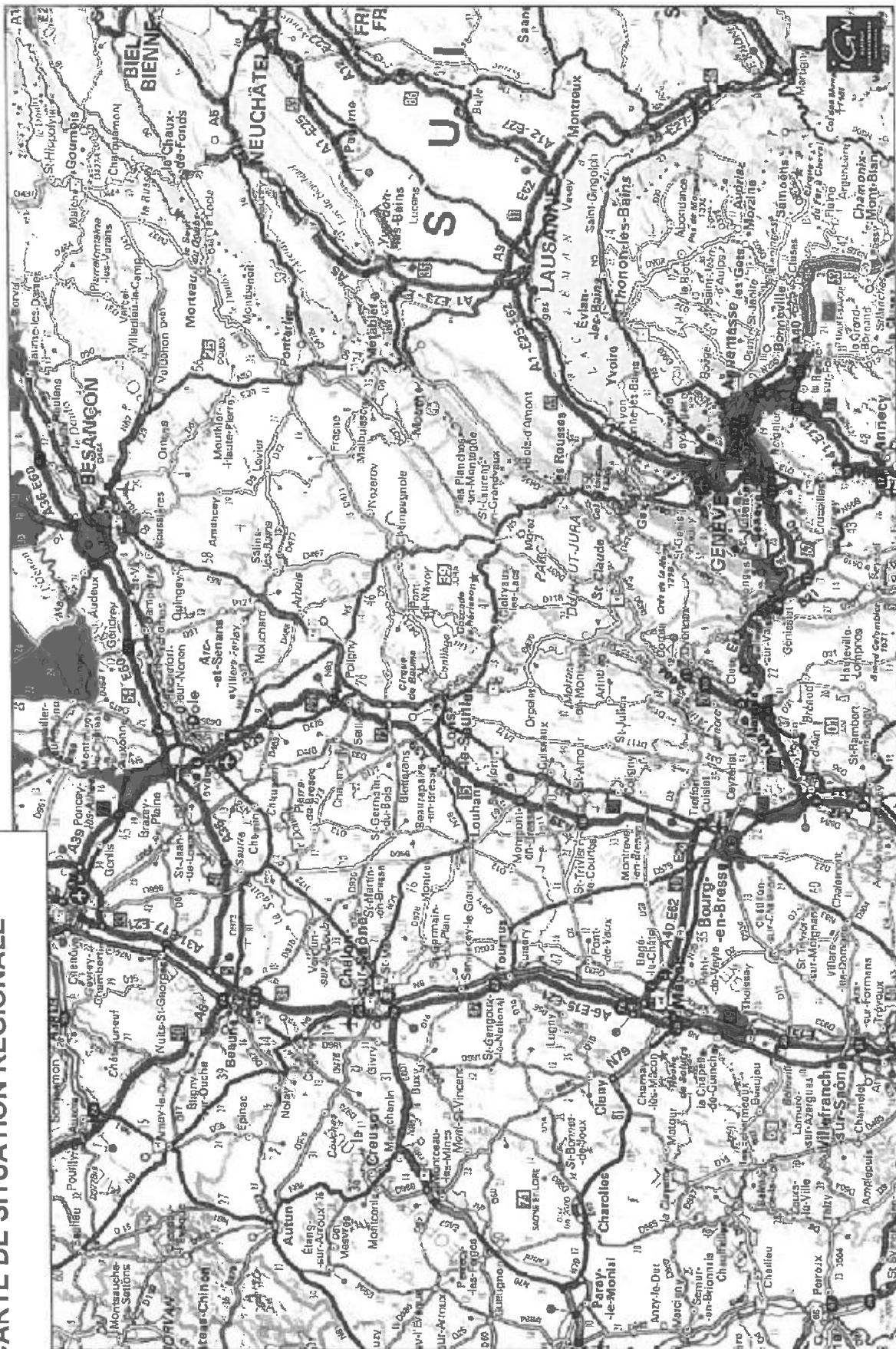
de la Chaille  
de Bel Ombre  
des Capucines  
des Davagnets  
du Bois du Roi  
des Longues Raies...

L'enclavement de la commune est en fait très relatif, puisque Lons-le-Saunier, Préfecture n'est qu'à quelques minutes de BRIOD.

Cette commune, rurale à l'origine, accueille aujourd'hui des habitations pavillonnaires en continuité du vieux village.

Le site de BRIOD est bien connu sur un plan historique par les vestiges d'un camp romain sur le site de Coldre, limité au Nord par un rempart en arc de

# Commune de Briod CARTE DE SITUATION REGIONALE



Bureau Natura  
09 octobre 2007

Cartographie IGN  
© IGN - PARIS - Autorisation n°5207-002

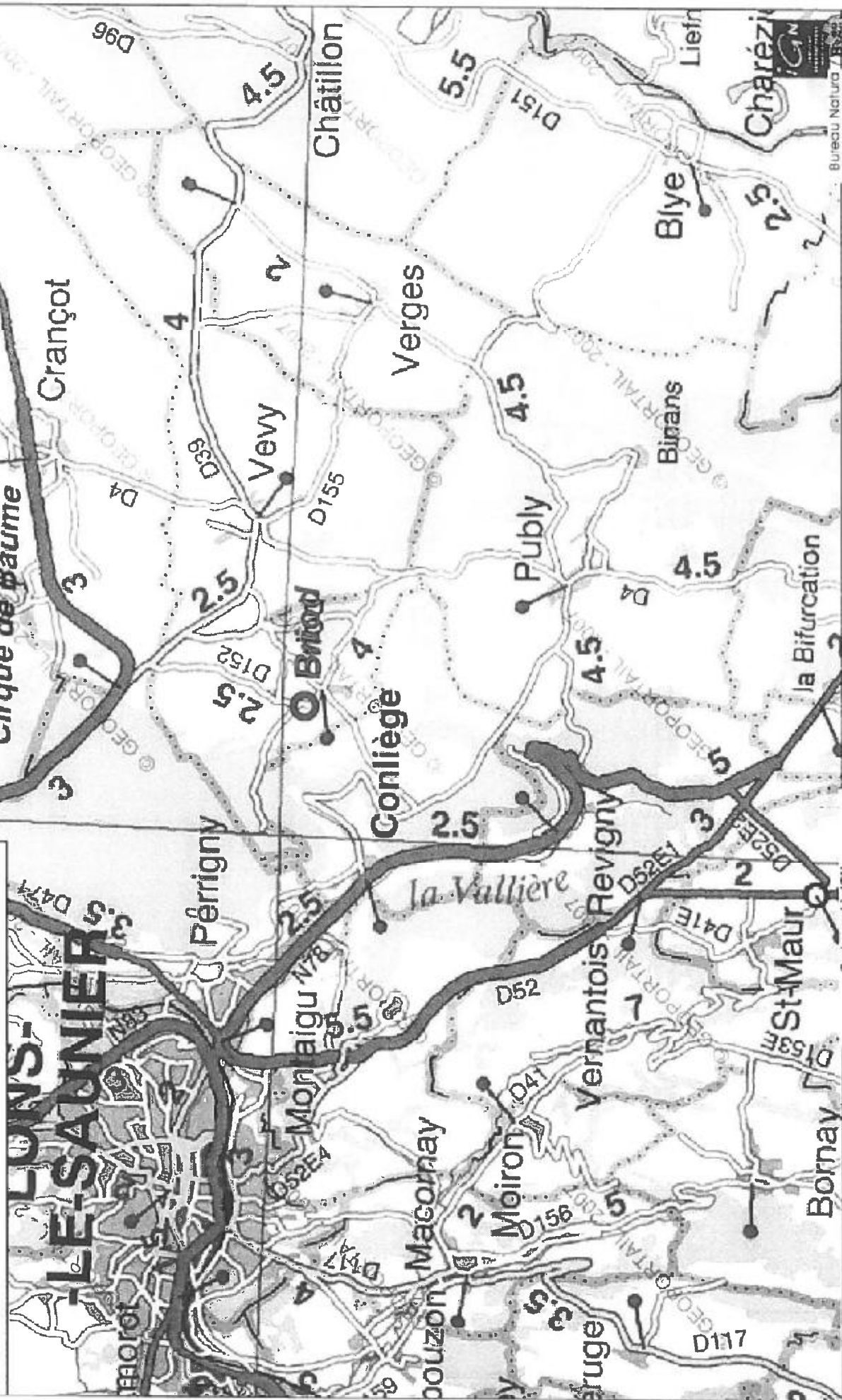
Echelle : 1/1 000 000e



cercle. L'église de Coldre datée du 12e siècle et entourée d'un cimetière, est également l'objet d'un inventaire et d'une protection au titre des monuments historiques. Ce site attire de nombreux visiteurs en toutes saisons, dont une certaine part d'étrangers.

La superficie totale de la commune est de 404 hectares, dont 65 hectares de forêt mixte.

Commune de Briod  
CARTE DE SITUATION LOCALE



Cartographie IGN  
© IGN - PARIS - Autorisation n°5307-002

Echelle ≈ 1/56 000e

Bureau National  
09 octobre 2007



### Rappel de la réglementation applicable :

Afin de concilier les impératifs agricoles et le nécessaire développement des communes, une règle de recul réciproque entre habitat et agriculture (bâtiments d'élevage), a été fixée par la réglementation. Ce recul est de 50 mètres dans le cadre du règlement sanitaire départemental (R.S.D.), et pour les installations classées soumises à déclaration. Il est porté à 100 mètres pour les installations soumises à autorisation.

Les règles de recul sont fixées par l'article L.111-3 du Code Rural, ci-dessous.

#### Article L.111-3 du Code Rural :

*Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.*

*Dans les parties actuellement urbanisées des communes, des règles d'éloignement différentes de celles qui résultent du premier alinéa peuvent être fixées pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Ces règles sont fixées par le plan local d'urbanisme ou, dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal, prise après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique.*

*Dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application de l'alinéa précédent, l'extension limitée et les travaux rendus nécessaires par des mises aux normes des exploitations agricoles existantes sont autorisés, nonobstant la proximité de bâtiments d'habitations.*

*Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales. Une telle dérogation n'est pas possible dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application du deuxième alinéa.*

*Il peut être dérogé aux règles du premier alinéa, sous réserve de l'accord des parties concernées, par la création d'une servitude grevant les immeubles concernés par la dérogation, dès lors qu'ils font l'objet d'un changement de destination ou de l'extension d'un bâtiment agricole existant dans les cas prévus par l'alinéa précédent.*



## 2. Les autres activités

On recense les activités suivantes :

1. un magnétiseur
2. une carrière qui emploie 7 personnes extérieures
3. un établissement qui emploie 5 salariés (entretien et création espaces verts, déneigement)
4. 3 exploitations agricoles classées au titre du règlement sanitaire départemental.

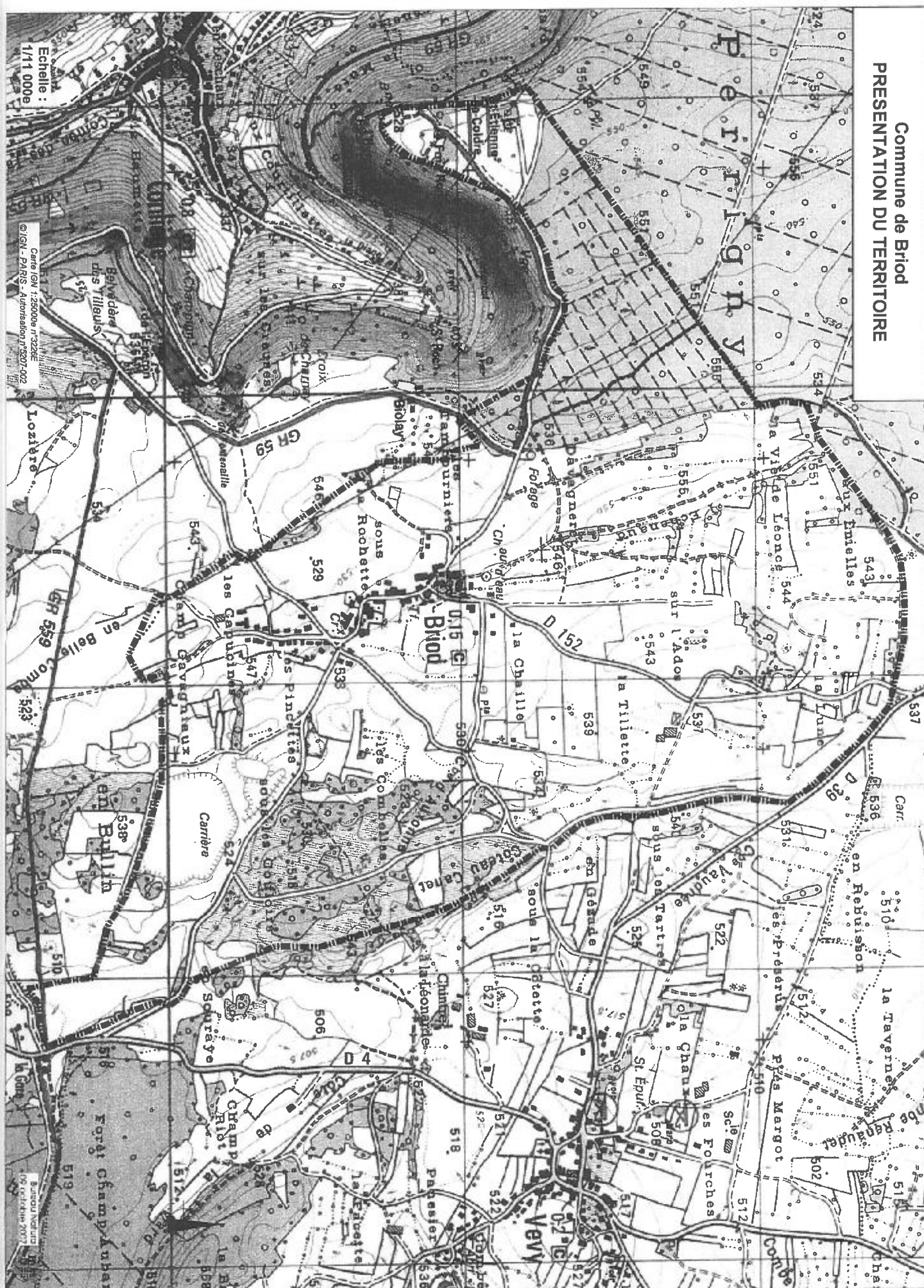
Enfin des forages pétroliers (productifs) ont eu lieu sur la commune en 1965. Cette activité est aujourd'hui disparue et les terrains ont été rétrocédés à la commune.

Commune de Briod  
PLAN PARCELLAIRE



Echelle :  
1/11 000e

# Commune de Briod PRESENTATION DU TERRITOIRE



Echelle :  
1/11 000e

Carte IGN 1:25000e n°3226E  
© IGN - PARIS - Autorisation n°2007-002

Commune de Briod  
VUE AERIEENNE DU TERRITOIRE



Echelle :  
1/11 000e

Geoparc IGN  
IGN - PARIS - 93000011-3507-002

Bureau Nature  
06 septembre 2007



# I - DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE



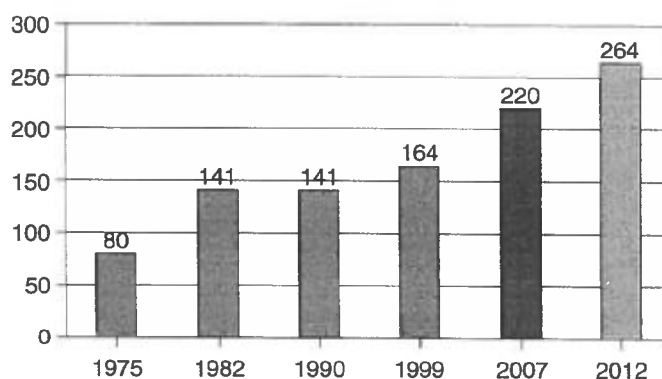
# I. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

## A. La population

### Tendances démographiques

La population de Briod a connu une augmentation importante au cours des 3 dernières décennies. Cette progression a été particulièrement forte au cours des 5 dernières années<sup>1</sup>, avec un taux de progression démographique annuel de près de 4%.

Evolution de la population



(2007 = estimation communale  
2012 = projection sur tendance 2000-2007)

| Evolution de la population |         |         |         |         |           | Estimation |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|------------|
|                            | 1975    | 1982    | 1990    | 1999    | 2007      | 2012       |
| Population                 | 80      | 141     | 141     | 164     | 220       | 264        |
|                            | 1968-75 | 1975-82 | 1982-90 | 1990-99 | 1999-2007 | 2006-2007  |
| Accr. annuel               | -1,20%  | 8,40%   | 0,00%   | 1,69%   | 3,74%     | 3,74%      |
| Accr. naturel              | -0,34%  | 0,55%   | 0,09%   | 0,00%   |           |            |
| Solde migratoire           | -0,85%  | 7,84%   | -0,09%  | 1,69%   |           |            |

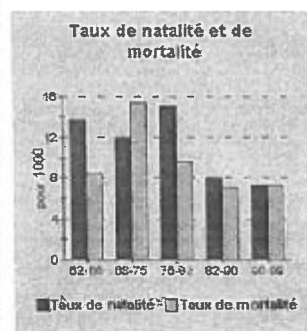
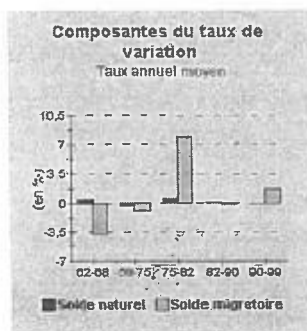
Cette tendance est due à l'attractivité de la commune (traduite par le solde migratoire), le solde naturel ayant eu tendance à marquer le pas au cours de la décennie 1990-99, notamment en raison d'une très faible natalité.

<sup>1</sup>Le dernier recensement complet et publié, effectué par l'INSEE, remonte en 1999, la commune est toutefois en mesure de donner une estimation du nombre d'habitants en 2007. Un nouveau recensement INSEE doit être effectué en 2008. Les informations de détail données ci-après sont par conséquent, sauf mention contraire, pour la plupart issues du RGP de 1999.

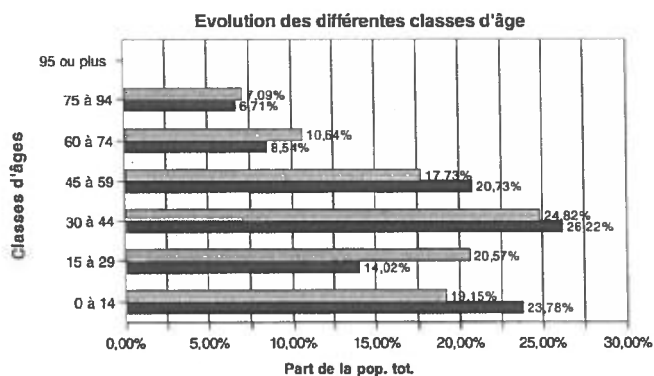

**Taux démographiques (moyennes annuelles)**

|                             | 1962-1968 | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-1999 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taux d'évolution global     | -3,25 %   | -1,20 %   | 8,39 %    | 0,00 %    | 1,69 %    |
| - dû au solde naturel       | 0,51 %    | -0,34 %   | 0,55 %    | 0,09 %    | 0,00 %    |
| - dû au solde migratoire    | -3,76 %   | -0,85 %   | 7,84 %    | -0,09 %   | 1,69 %    |
| Taux de natalité pour 1000  | 13,70     | 12,00     | 15,10     | 8,00      | 7,40      |
| Taux de mortalité pour 1000 | 8,50      | 15,40     | 9,60      | 7,10      | 7,40      |

Sources INSEE


**Structure par âges**

La population est toutefois restée relativement jeune par rapport au département, avec une moyenne de 37 ans, et indiquant un léger rajeunissement entre 1990 et 1999. Cette tendance s'est poursuivie depuis, avec l'accueil de plus d'une quinzaine de jeunes ménages sur la commune.

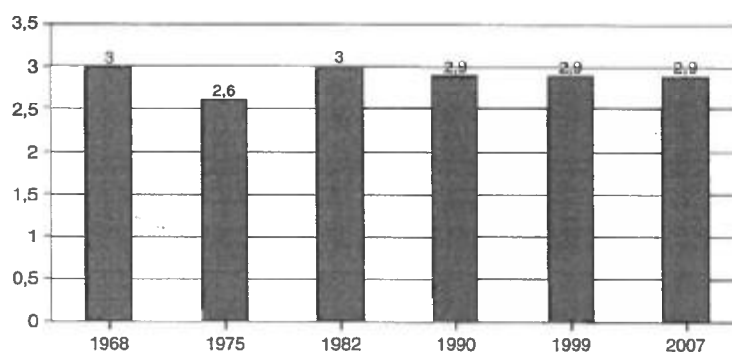




## Structure des ménages

La taille des ménages de Briod reste importante par rapport aux tendances départementales ou nationales. Le nombre moyen de personnes par ménages s'est stabilisé autour de 2,9 personnes par ménage. Les évolutions démographiques récentes permettent d'envisager un maintien de cette tendance pour les prochaines années.

Evolution de la taille des ménages  
(nombre moyen de personnes par logement)



La répartition de la population au sein des familles est la suivante (en 1999) :

|                                    | nombre | %    |
|------------------------------------|--------|------|
| Enfant d'un couple                 | 56     | 31,8 |
| Enfant d'une famille monoparentale | 8      | 4,5  |
| Parent d'un couple sans enfant     | 40     | 22,7 |
| Parent d'un couple avec enfant     | 56     | 31,8 |
| Parent d'une famille monoparentale | 4      | 2,3  |
| Hors famille                       | 4      | 2,3  |
| Vit seul                           | 8      | 4,5  |
| Total :                            | 176    | 100  |



## B. Le logement

L'évolution du nombre global de logements ne traduit pas le récent dynamisme démographique de la commune. En effet, dans le détail, de nombreux logements vacants ou occasionnels ont été reconvertis en résidences principales. Par ailleurs, des logements anciens inconfortables ont été abandonnés, réhabilités ou incorporés à d'autres logements préexistants dans un même corps de bâtiment pour agrandissement.

| Evolution du nombre de logements                    |      |      |      |      |      |
|-----------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                                     | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 |
| Ensemble des logements                              | 34   | 42   | 54   | 61   | 60   |
| Résidences principales                              | 29   | 31   | 47   | 48   | 56   |
| Nombre moyen d'occupants des résidences principales | 3,0  | 2,6  | 3,0  | 2,9  | 2,9  |
| Résidences secondaires*                             | 3    | 1    | 4    | 2    | 3    |
| Logements vacants                                   | 2    | 10   | 3    | 11   | 1    |

- \* à partir de 1990, comprend les logements occasionnels
- Source : INSEE

La commune a épuisé son stock de logements vacants afin d'accueillir de nouveaux habitants.

Ainsi, depuis 1999, on peut ajouter une quinzaine de logements en résidences principales, qui sont tous issus de la construction neuve.

Au global, le parc s'est restructuré de façon importante, à la fois sur lui-même jusqu'en 1999, puis du fait de nouvelles constructions après cette date.

### Statut d'occupation, parc social

La commune ne comporte que deux logements locatifs. Aucun d'entre eux n'est par ailleurs à caractère social, en 1999. La commune est toutefois peu propice à l'accueil de logements de ce type si l'on considère son éloignement par rapport aux principaux centres d'équipements, de commerces et de services, pour des personnes défavorisées.



| Résidences principales selon le statut d'occupation |           |         |                             |                             |
|-----------------------------------------------------|-----------|---------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                                     | Logements |         |                             | Nombre de personnes<br>1999 |
|                                                     | 1999      |         | Evolution de 1990 à<br>1999 |                             |
|                                                     | Nombre    | %       |                             |                             |
| Ensemble                                            | 56        | 100,0 % | 16,7 %                      | 164                         |
| Propriétaires                                       | 51        | 91,1 %  | 34,2 %                      | 152                         |
| Locataires                                          | 2         | 3,6 %   | 100,0 %                     | 7                           |
| dont :                                              |           |         |                             |                             |
| Logement non HLM                                    | 2         | 3,6 %   | 100,0 %                     | 7                           |
| Logement HLM                                        | 0         | 0,0 %   | ///                         | 0                           |
| Meublé, chambre d'hôtel                             | 0         | 0,0 %   | ///                         | 0                           |
| Logés gratuitement                                  | 3         | 5,4 %   | -66,7 %                     | 5                           |

Pour sa totalité, l'habitat communal est constitué de logements individuels. Les locataires représentent moins de 4% des ménages.

| Nombre de résidences principales selon le type d'immeuble |      |      |
|-----------------------------------------------------------|------|------|
|                                                           | 1999 | 1990 |
| Maison individuelle                                       | 56   | 48   |
| Immeuble collectif                                        | 0    | 0    |
| Autre                                                     | 0    | 0    |

Le parc de logements n'a pas connu de changement dans cette répartition depuis 1999.

### Niveau de confort

La commune connaît un très bon niveau de confort. La période 1990-99 a été l'occasion d'un effort d'amélioration spectaculaire, avec une augmentation de près de 30% des logements équipés d'un chauffage central, et une diminution de près de 90% des logements sans baignoire ni douche.

| Résidences principales selon le confort    |           |                |                          |
|--------------------------------------------|-----------|----------------|--------------------------|
| Confort des logements                      | 1999      | %              | Evolution de 1990 à 1999 |
| <b>Ensemble des résidences principales</b> | <b>56</b> | <b>100,0 %</b> | <b>16,7 %</b>            |
| Ni baignoire, ni douche                    | 2         | 3,6 %          | -33,3 %                  |
| Avec chauffage central*                    | 41        | 73,2 %         | 17,1 %                   |
| Sans chauffage central                     | 15        | 26,8 %         | 15,4 %                   |
| Garage-box-parking**                       | 48        | 85,7 %         | ///                      |
| Deux salles d'eau**                        | 6         | 10,7 %         | ///                      |

\* y compris chauffage "tout électrique" à radiateurs muraux

\*\* cette donnée n'est pas disponible au recensement de 1990



### **Evolutions récentes, mixité sociale**

La demande de logements a connu une forte progression, avec l'accueil de jeunes ménages sur Briod ces dernières années. Le parc actuel ne permet toutefois plus de répondre à ces nouveaux besoins. Parallèlement, les contraintes et caractéristiques de la commune ne permettent pas un accueil aussi important que celui auquel on a assisté au cours des 7 dernières années. Une urbanisation compatible avec les caractéristiques de la commune, doit par conséquent être envisagée sur quelques secteurs très limités, et bien situés.

En matière de logements sociaux, la commune dispose de capacités d'accueil réduites, et n'a pas vocation, compte tenu de son éloignement aux pôles d'emplois, d'équipements et de services, à développer fortement ce type de logements. Une diversification du parc serait toutefois souhaitable (plus de logements locatifs, plus d'appartements), afin d'aller dans le sens d'une plus grande mixité sociale et d'une offre de logements plus variée. La carte communale ne dispose toutefois pas directement d'outils permettant la mise en oeuvre d'une politique dans ce sens, et il appartient par conséquent à la collectivité, soit d'agir directement soit d'inciter les acteurs locaux à aller dans cette direction.

#### **Plus particulièrement, en matière de mixité sociale :**

Le diagnostic socio-économique réalisé durant les études d'élaboration de la carte communale, a mis en évidence l'absence de problèmes sociaux significatifs, de phénomènes d'exclusion ou de ségrégation sociale (quartiers « sensibles » ou ménages économiquement fragilisés) sur la commune.

Briod accueille en effet des populations de tous horizons sociaux (ouvriers, cadres, employés, professions agricoles, etc.), et apparaît équilibrée à ce titre.

Globalement, à l'heure actuelle, la plus grande partie des équipements, services, emplois et commerces sont offerts par l'agglomération lédonienne. Ce fonctionnement ne permet pas d'envisager un accueil de populations important.

#### **La commune n'est par ailleurs assujettie à aucune obligation réglementaire en matière de logements sociaux.**

Les dispositions de la carte communale permettent toutefois la mise en oeuvre de la mixité sociale, de par les dispositions suivantes :

- la carte communale, telle qu'elle est définie, permet la création, sans discrimination, de toutes les catégories de logements (accession à la propriété, locatif, locatif social, habitat individuel, appartements,...), susceptibles de répondre au plus large éventail de demande. Une mixité de fonctions est ainsi recherchée sur l'ensemble du territoire communal, et au sein des différents quartiers, existants ou à créer.



- spatialement, les zones prioritaires de développement ont été choisies en fonction de leur connexion et de leur proximité avec le village, et avec les possibilités d'accès aux équipements et services plus éloignés, de façon à ce que des personnes à mobilité réduite (physiquement ou du fait de leurs conditions économiques) puissent y-avoir accès dans les meilleures conditions.
- quantitativement, la carte communale fixe des objectifs précis et très limités de développement en matière de logements, qu'ils soient neufs ou réhabilités, aidés ou non, afin de répondre de façon équilibrée à la forte demande que connaît la commune depuis quelques années, et de maîtriser fortement son développement.



## C. La population active

Elle est constituée essentiellement de salariés. 74 actifs ayant un emploi, et 3 chômeurs étaient recensés en 1999.

| Population active ayant un emploi par statut |      |                          |
|----------------------------------------------|------|--------------------------|
|                                              | 1999 | Evolution de 1990 à 1999 |
| Salariés                                     | 62   | 24,0 %                   |
| Non salariés                                 | 12   | 71,4 %                   |
| dont :                                       |      |                          |
| - Indépendants*                              | 9    | 125,0 %                  |
| - Employeurs*                                | 0    |                          |
| - Aides familiaux                            | 3    | 0,0 %                    |

\*l'évolution 1990-1999 concerne le total des indépendants et employeurs qui étaient regroupés en 1990

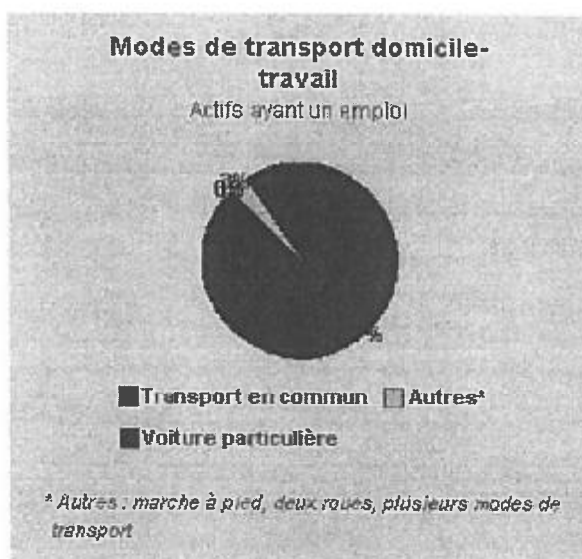
La majorité des actifs sont salariés, en proportion plus faible toutefois que dans le reste du département. On constate par ailleurs une augmentation des indépendants, ce qui va à l'encontre des tendances générales.

On constate une certaine stabilité du nombre de personnes travaillant sur place. Ce chiffre mériterait une actualisation en fonction des derniers venus sur la commune, car les tendances générales vont plutôt vers une diminution de la part des personnes résidant et travaillant sur la même commune, qui a pour conséquences une augmentation des migrations alternantes et de la motorisation des ménages. En 1999, 11 personnes seulement travaillent et résident toutefois à Briod (15% des actifs). L'agriculture participant pour l'essentiel à ces emplois locaux, il importe de veiller à ne pas compromettre le bon fonctionnement des exploitations existantes.

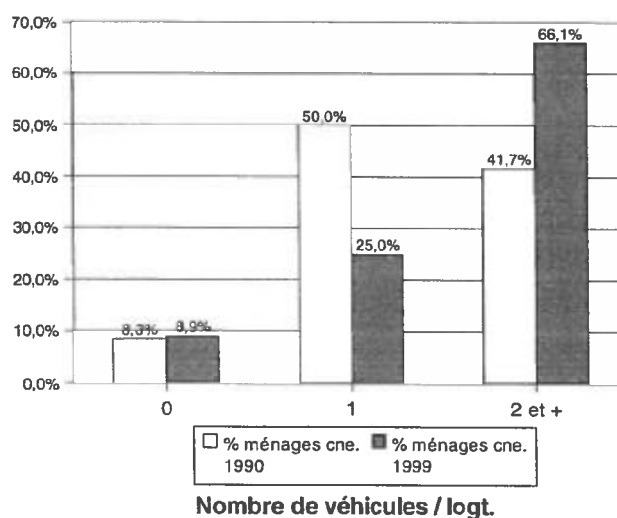
| Actifs travaillant dans leur commune de résidence |      |      |      |
|---------------------------------------------------|------|------|------|
|                                                   | 1999 | 1990 | 1982 |
| Total                                             | 11   | 13   | 10   |


**Nombre de résidences principales selon le nombre de voitures**

|                    | 1999 | 1990 |
|--------------------|------|------|
| Aucune voiture     | 5    | 4    |
| 1 voiture          | 14   | 24   |
| 2 voitures et plus | 37   | 20   |



L'augmentation de la motorisation des ménages est très nette entre 1990 et 1999 (passage de 42% à 66% des ménages utilisant 2 véhicules ou plus). En 1999, 90% des déplacements domicile-travail sont effectués à l'aide d'un véhicule particulier.

**Evolution de la motorisation des ménages**




La diminution du nombre de personnes travaillant sur place se traduit notamment par une augmentation des migrations alternantes domicile-travail, et une augmentation de la motorisation des ménages (-25% de ménages utilisant un seul véhicule, +24% de ménages possédant 2 véhicules ou plus sur 1990-99).



## D. Les activités humaines

### 1. L'agriculture

La place de l'agriculture est devenue minoritaire en nombre d'emplois, mais elle reste la principale activité économique de la commune. Elle joue également un rôle très important par rapport à l'entretien des espaces et des paysages. A ces divers titres, elle tient une place prépondérante dans la vie et la physionomie de Briod.

Les bois et forêts, sont modérément importants par rapport à l'ensemble du territoire, et représentent 57 ha, soit 14% du l'espace communal. Les boisements occupent essentiellement l'Ouest de la commune (Bois de Perrigny).

Un recensement des bâtiments et exploitations agricoles a été effectué dans le cadre de la carte communale, pour complément et mise à jour des données du RGA (Recensement Général de l'Agriculture) de 2000.

D'après ce dernier, la commune abritait en 2000 4 exploitations, dont 3 seulement dites professionnelles (exploitants non pluri-actifs). La SAU de ces exploitations s'élève à 261 ha.

#### Informations utiles quant à la commune

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Nombre d'exploitations                                                          | 4   |
| dont nombre d'exploitations professionnelles                                    | 3   |
| Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants                              | 5   |
| Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations                                 | 7   |
| Nombre total d'actifs sur les exploitations<br>(en UTA, équivalent temps plein) | 6   |
| Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)                             | 261 |
| Terres labourables (ha)                                                         | 134 |
| Superficie toujours en herbe (ha)                                               | 126 |
| Nombre total de vaches                                                          | 141 |
| Rappel : Nombre d'exploitations en 1988                                         | 8   |

Le complément d'information effectué à l'occasion de l'élaboration de la carte communale en 2007 a permis de recenser les exploitants suivants :

- 3 exploitations pratiquant l'élevage, et soumises au R.S.D. (règlement sanitaire départemental, avec recul de 50 m).

Les trois exploitations sont orientées vers la production de lait. Les bâtiments abritant des animaux ont été repérés sur plans.

*Un inventaire cartographique des bâtiments hébergeant des animaux a été effectué dans le cadre des études d'élaboration de la carte communale.*



## E. Les équipements et services à la population

L'I.N.S.E.E. définit une liste de 36 équipements et services principaux comme l'existence d'une gendarmerie, d'une école, d'un salon de coiffure, d'un médecin, d'un cinéma, etc. Cette liste permet d'établir un niveau d'équipement pour chaque commune et d'évaluer sa dépendance par rapport à d'autres pôles pour les équipements et services non présents sur place.

Briod affiche un niveau d'équipement de 1, ce qui correspond à la quasi-absence de services sur place. L'éloignement moyen à l'ensemble des 36 équipements et services s'établit à 7,2 km, ce qui implique l'usage systématique de la voiture.

Briod souffre de ce fait d'une dépendance par rapport aux commerces, équipements et services de l'agglomération lédonienne. Elle est ainsi classée au niveau C des équipements essentiels (sur une échelle de A à C - A correspondant au rang le plus complet). La commune la plus fréquentée par les habitants est Lons, à 12 km.

La commune de BRIOD a toutefois réalisé des équipements importants, et notamment :

- La création d'un terrain multisports / zone verte de loisirs, disposant d'un local, qui attire des visiteurs jusque sur les communes voisines.
- La remise à neuf des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale.
- L'enfouissement des réseaux EDF et Télécom
- L'aménagement de la traversée du village (sécurité-embellissement...).

Sont en outre mis à disposition des habitants :

- une salle des fêtes,
- de nombreux sentiers et circuits de randonnée, VTT...
- un dispositif d'accueil scolaire et périscolaire, fonctionnant en RPI, avec ramassage bus (il n'y a pas d'école à BRIOD - tous niveaux confondus (maternelle, primaire...), une soixantaine d'enfants de la commune sont scolarisés à Crançot),
- des dessertes régulières et quotidiennes par autocar.

### ***Le logement locatif et l'accueil***

La commune compte en outre cinq logements locatifs dont deux communaux. Il existe également un gîte rural.



## Conclusion

Les principaux traits socio-économiques de la commune sont :

- une démographie très dynamique ;
- une population qui reste jeune ;
- une forte augmentation du nombre de logements (plus de 2-3 logements supplémentaires par an au cours des 7 dernières années) ;
- l'absence de logements vacants ;
- un nécessaire contrôle de l'urbanisation pour les années à venir, tout en permettant encore quelques implantations limitées, sur des sites pertinents ;
- une construction qui s'oriente exclusivement vers l'habitat individuel ;
- une population active qui travaille pour l'essentiel à l'extérieur de la commune ;
- un tissu économique peu développé, où l'agriculture joue encore un rôle important, notamment les activités d'élevage.



## II - ETAT INITIAL ET CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT



## II. ETAT INITIAL ET CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT

*(environnement physique et biologique, dispositions réglementaires)*

### A. Réseaux et infrastructures

#### 1. Réseaux

##### **Eau potable**

La ressource d'eau potable est en affermage avec le Syndicat des Eaux de l'Heute la Roche ; la SDEI de Charnay-lès-Mâcon gère le réseau. Les ressources en eau potable sont suffisantes.

La commune de BRIOD est concernée par les périmètres des sources captées de la reculée de Conliège (source de la Diane, notamment).

##### **Assainissement**

Une étude pédologique a été réalisée qui permet d'équiper certaines habitations en assainissement autonome, les sols étant favorables à l'épuration des eaux. Ce type de filière de traitement concerne 20 à 25 maisons.

En matière d'assainissement collectif, la commune a fait installer un complexe d'assainissement très performant, d'une capacité de 200 eq/habitants qui a commencé à fonctionner en avril 2007. Le raccordement de toutes les habitations n'est cependant pas encore achevé.

En outre, la commune envisage le raccordement, au réseau public, de deux pavillons implantés sur le lieu-dit La Laitte, et actuellement équipés en assainissement autonome. Aujourd'hui, la commune prévoit le raccordement des habitations à la station d'épuration communale.

La commune gère l'assainissement en régie directe.

##### **Collecte et traitement des ordures ménagères**

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par le SICTOM de Lons-le-Saunier, une fois par semaine (bacs gris et bacs bleus). La déchetterie la plus proche se situe à Pannessières.

##### **Défense incendie**

Le service incendie est assuré par le CPI (Corps de 1ère intervention) de la commune de Publy.



## 2. Déplacements, infrastructures et voies de communication

### Principaux axes

Briod est située en retrait des grands axes de communication régionaux. Pour autant, elle n'en est guère éloignée : la RD471 (vers Pannessières, Lons et Crançot, Saint-Laurent-en-Grandvaux), longe le Nord de la commune, et la RN78 (vers Lons et Clairvaux-les-Lacs, Saint-Claude) traverse Perrigny et Conliège, communes limitrophes de Briod.

La RD152 permet d'accéder à la commune par le Nord, depuis la RD39. Une voie communale permet quant à elle de gagner la reculée de Revigny – Conliège – Perrigny par le Sud-Ouest.

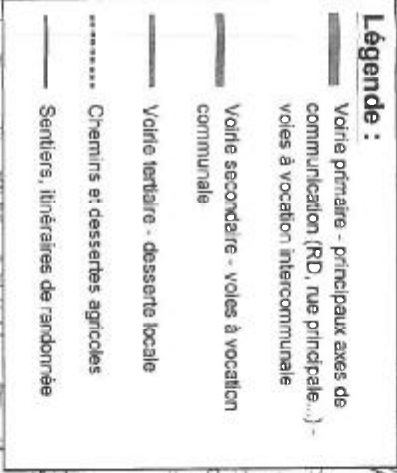
Enfin, la RD39 et la RD4, qui longent respectivement le Nord-Est et le Sud-Est de la commune, permettent de se rendre à Vevy.

### Sécurité, bruit, contraintes liées aux infrastructures

Les voies communales ne posent globalement pas de problèmes de sécurité. Les trafics de la carrière, les plus importants, sont orientés sur un itinéraire spécifique qui contourne le bourg.

Un bilan a été fait des déplacements concernant le fonctionnement de la carrière et des engins agricoles : la carrière n'utilise qu'une seule route en dehors du village, aménagée à cet effet. En revanche, les engins agricoles peuvent passer au milieu des zones bâties, sans que cela pose de problèmes particuliers. La zone de loisirs, par le haut niveau d'équipement qu'elle offre, attire beaucoup d'habitants extérieurs à la commune et génère de ce fait certains flux de circulation.

**Crançot,  
Pannesières**





## B. Caractéristiques physiques de la commune

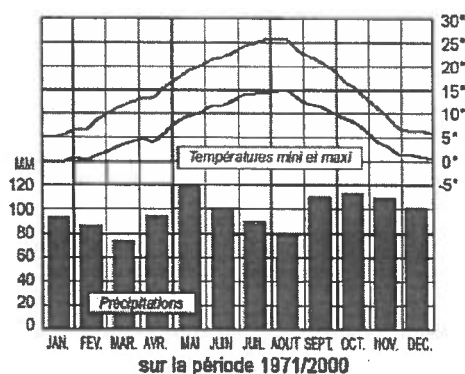
### 1. Le climat

Le rebord du premier plateau se présente comme une zone de transition climatique entre des influences atlantiques, continentales, et montagnardes. Cette transition se traduit par une grande variabilité des caractéristiques climatiques avec une alternance de types de temps d'appartenances diverses.

#### LE CLIMAT DANS LE JURA

**METEO FRANCE**  
www.meteo.fr

Normales de températures et de précipitations  
à Montmorot



Quelques records depuis 1972 à Montmorot

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| Température la plus basse        | -19,6 °C   |
| Jour le plus froid               | 09/01/1985 |
| Année la plus froide             | 1973       |
| Température la plus élevée       | 39,4 °C    |
| Jour le plus chaud               | 31/07/1983 |
| Année la plus chaude             | 1994       |
| Hauteur maximale de pluie en 24h | 128,7 mm   |
| Jour le plus pluvieux            | 10/07/1981 |
| Année la plus sèche              | 1976       |
| Année la plus pluvieuse          | 1981       |

Ainsi, la pluviométrie annuelle est assez élevée par rapport à la Bresse proche (environ 1170 mm sur la région de Lons contre environ 800 mm en Bresse). Cette pluviométrie est assez régulièrement répartie au cours de l'année avec des minimums en Mars et Août.

A l'inverse, les précipitations estivales ne connaissent pas un niveau très faible (surtout Juillet) dans la mesure où les orages peuvent être nombreux.

Les températures conservent, quant à elles, une température moyenne annuelle relativement élevée (environ 11,4°C).



|                                                | Besançon<br>(25) | Montmorot<br>(39) | Saint-Sauveur<br>(70) | Belfort<br>(90) |
|------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|
| Précipitations (mm)                            | 1 041            | 952               | 827                   | 847             |
| Moyenne des températures mensuelles (°C)       | 10,8             | 11,4              | 10,4                  | 10,3            |
| Température moyenne du mois le plus chaud (°C) | 20,0             | 20,8              | 19,5                  | 19,2            |
| Température moyenne du mois le plus froid (°C) | 0,8              | 0,7               | 0,7                   | 0,3             |

Source : Météo France 2005

Par contre, la région subit des amplitudes thermiques assez élevées, traduisant à la fois les influences continentales et montagnardes, avec un mois le plus chaud (en général, août) à 20,8°C, et un mois le plus froid (Janvier) à 0,7°C. Lons-le-Saunier subit un ensoleillement moyen de 1900 heures par an.

Les vents dominants sont d'orientation Ouest, Sud-Ouest (Revermont), mais également Nord ou Nord-Nord-Est, et Nord-Ouest appelé localement "bise noire" ou "tra-verse" souvent porteur de neige.

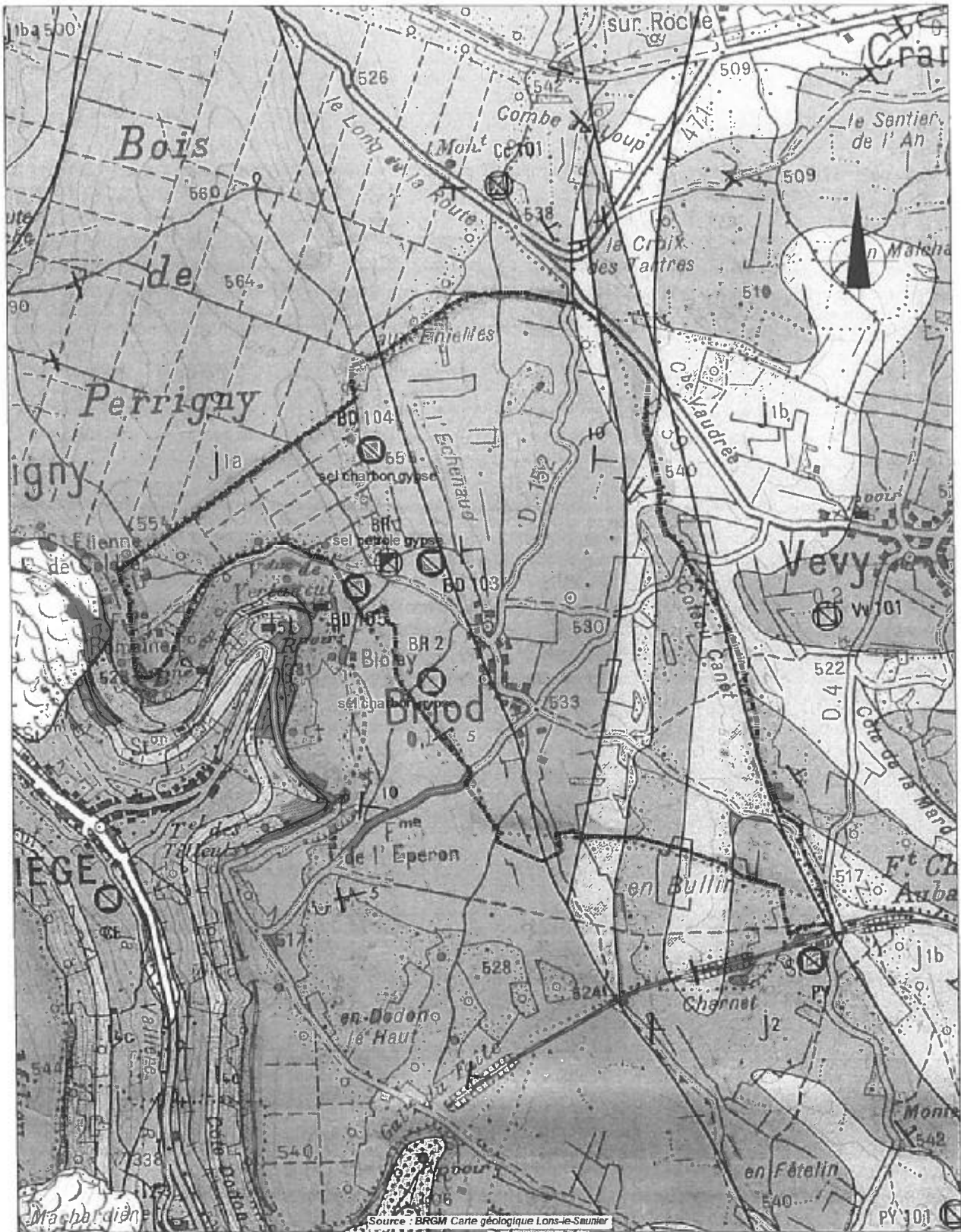
## 2. Le relief

Le premier plateau sur lequel s'étend la commune de BRIOD est constitué de calcaires jurassiques entaillés par l'érosion pour former des "reculées" (reculée de Conliège-Revigny). Les altitudes de la commune varient peu si l'on retient l'altitude maximum (555 m) dans le bois de Perrigny, et l'altitude la plus faible (518m) au Nord de la carrière de roche massive. Ces différences d'altitude donnent lieu à de nombreuses vallées sèches et à un "moutonnement" du relief sur l'ensemble de la commune. Cette situation est à l'origine de nombreux points de vue panoramiques.

## 3. Le contexte géologique

La plateau de Lons-le-Saunier est constitué par les calcaires du Bathonien et du Bajocien, avec un pendage légèrement incliné vers l'intérieur de la chaîne jurassique. Ce plateau est constellé de failles et accidents tectoniques d'orientation Nord-Sud. En partie Ouest de la commune le plateau est bordé de calcaires et bancs marneux liasiques et triasiques. Le sous sol est très compartimenté en raison de sa nature tectonique (failles), et des importants systèmes karstiques qui s'y sont développés. Les eaux météoriques disparaissent ainsi rapidement et aucun cours d'eau apparent n'existe sur la commune. En revanche, les écoulements souterrains sont nombreux et vulnérables à toute pollution ; ils alimentent en particulier la Vallière et la Seille.

Commune de Briod  
CARTE GEOLOGIQUE



Echelle : 1/25 000e

# Légende

## TERRAINS SÉDIMENTAIRES



F

Fine-grained sand



B

Gravel



Tl's



Glissements récents



Lm's à chailles



LP

Laminar sand



Fz

Alluvions modernes



Fy

Terrasse ancienne



Fx

Terrasse inférieure



C

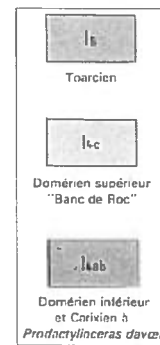
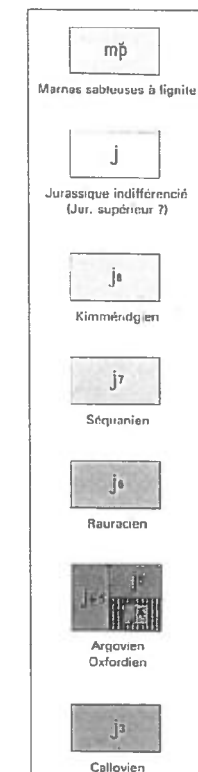
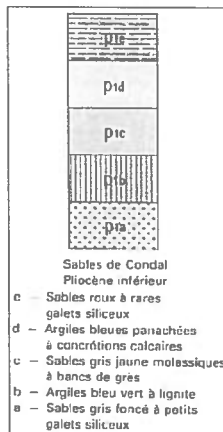
Moraines



Cône de transition



Dépôts lacustres ou fluviaux contemporains des glaciations





#### 4. Risques géologiques :

*Sources BRDA 1997*

"[...] pour la commune de BRIOD, il n'existe pas de risque majeur autre qu'en bordure des falaises qui dominent la reculée de Revigny. L'existence de fontis et de dolines ouvertes peut se présenter sur l'ensemble du site du plateau calcaire et si cela ne constitue pas un risque majeur, cela peut être à l'origine de petits désordres dans les constructions situées à cheval sur deux formations notamment dans les anciennes dolines comblées".

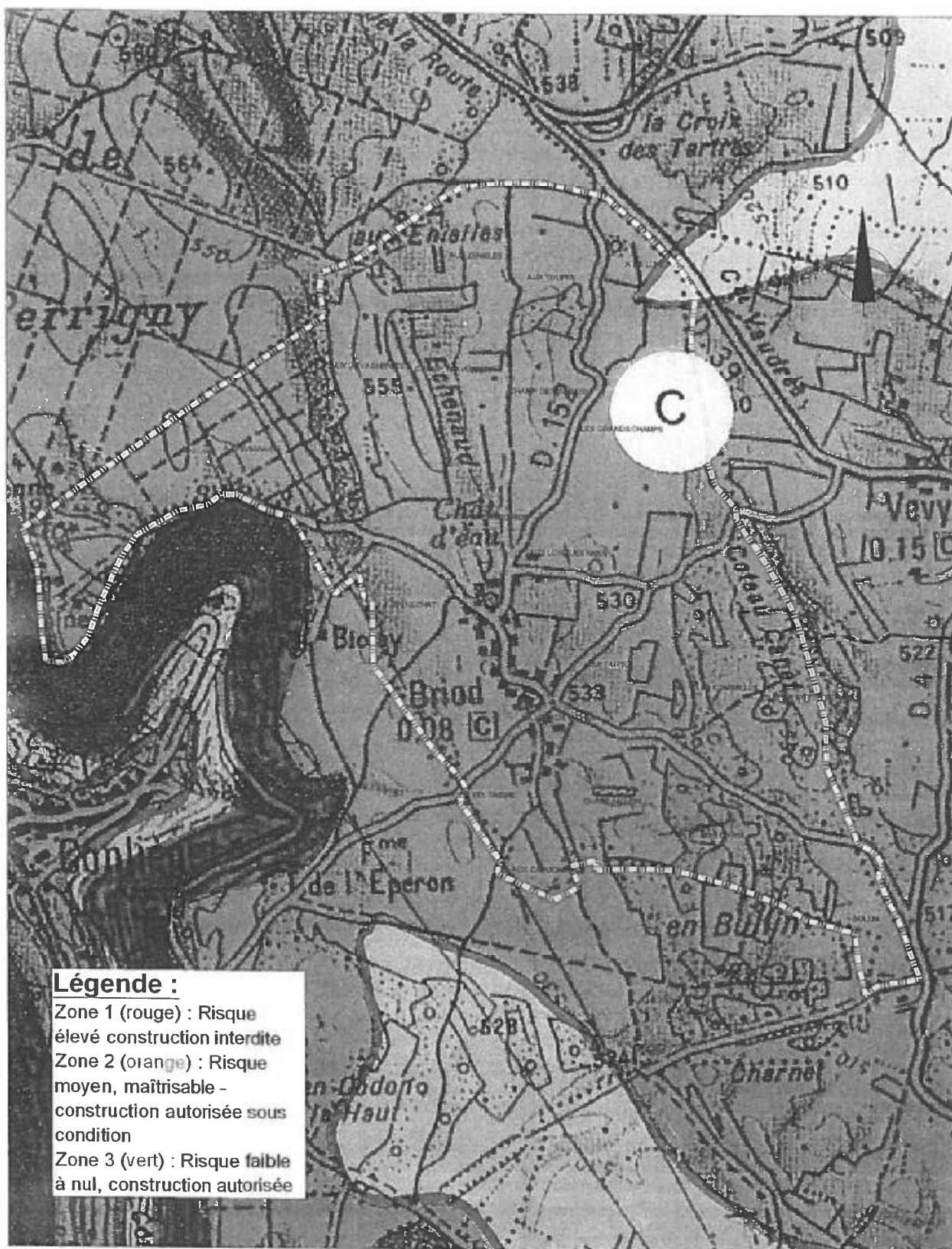
#### 5. Les sols

*Sources BRDA 1997*

Les sols de Briod appartiennent tous à la séquence de dégradation des étages calcaires qui leur donnent naissance. On distingue donc une série de sols calcaires, calciques et acidifiés dont les caractéristiques sont liées à la nature des argiles héritées de la roche. Il n'y a en effet pas de genèse d'argile dans ce secteur. Les sols de Briod subissent un colluvionnement très fort qui permet une pédogenèse dans les zones en creux, tandis que le rajeunissement permanent des sommets limite la brunification et laisse des sols squelettiques, très secs et réservés aux boisements (friches) et aux communaux. Au total on distingue les types de sols suivants :

- sols calcaires minces, rendziformes et litho calciques ;
- sols calcaires brunifiés, sur marno-calcaire et sur reliquat morainique ;
- sols bruns calciques (ocres et rouges) ;
- limons des plateaux.

Commune de Briod  
EXTRAIT DE L'ATLAS DEPARTEMENTAL DES RISQUES GEOLOGIQUES



Echelle : 1/20 000e

Bureau Natura  
27 avril 2007



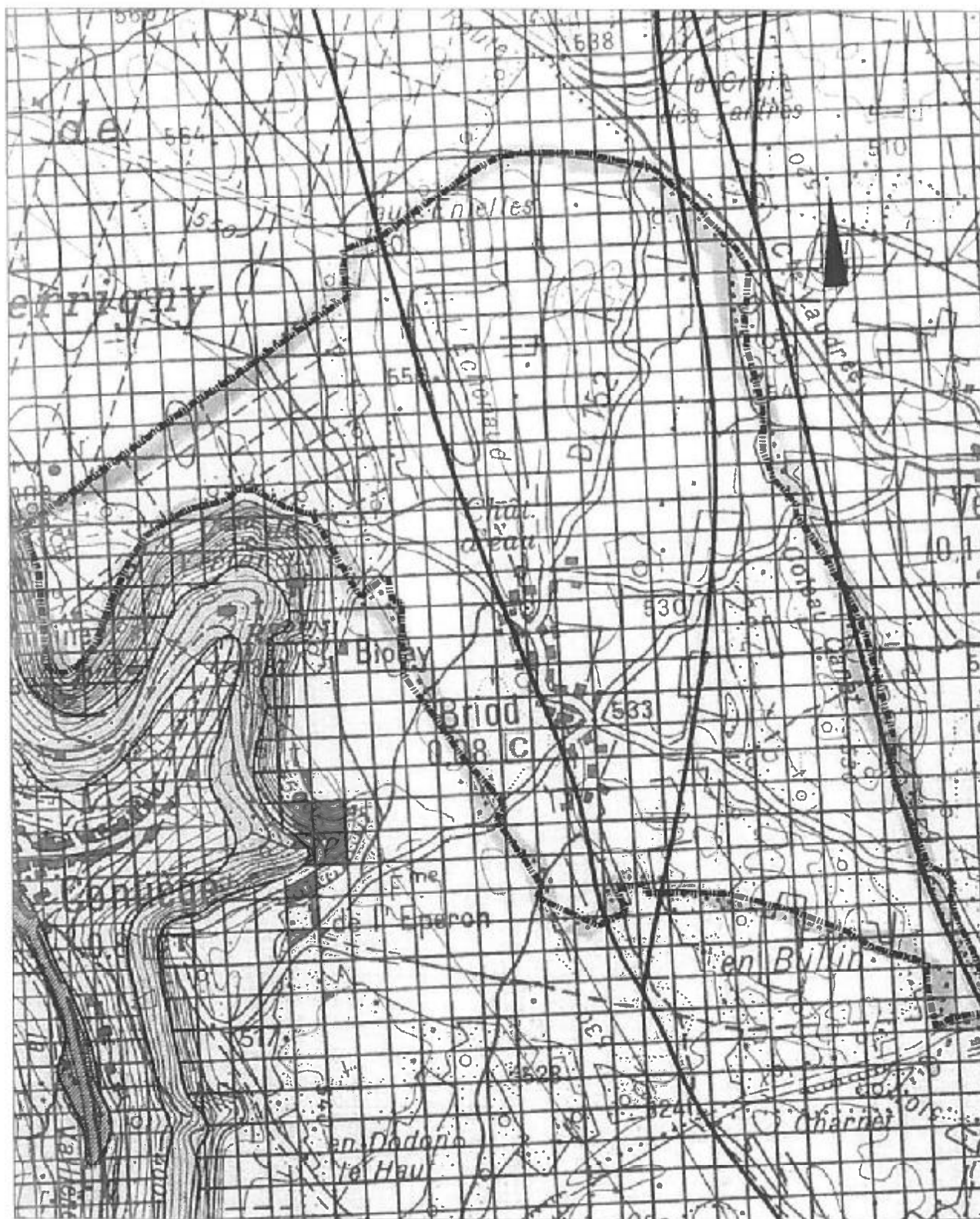


## 6. Les eaux souterraines et superficielles et les risques d'inondation

Les circulations souterraines sont bien connues sur la commune de BRIOD, notamment dans le cadre de l'exploitation d'une carrière de roche massive. Il est établi que l'eau de pluie s'infiltre dans le plateau et ressort à l'occasion d'horizons marneux du Lias, en bas des reculées. Des colorations effectuées, dans le cadre du projet d'extension de la carrière, et de rejets accidentels d'effluents de l'ancienne fromagerie de BRIOD, ont permis une bonne connaissance des sources de déversement qui alimentent au final la Vallière et la Seille. La plupart des infiltrations originaires de BRIOD sont retrouvées en direction de Baume-les Messieurs et Perrigny. On sait également que la nappe aquifère s'étend à l'ensemble du plateau lédonien.

Ces conditions hydrologiques particulières justifient la mise en place de dispositifs d'assainissement très performants.

**Commune de Briod**  
**CARTE DE VULNERABILITE DES EAUX SOUTERRAINES A LA POLLUTION**



Source : BRGM Cartes de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution de Lons-le-Saunier

**Echelle : 1/25 000e**

# Légende



Alluvions récentes généralement recouvertes par une couche de limons. Elles se répartissent en quatre plaines principales :

- la plaine de Bletterans, la plus vaste, est constituée d'alluvions épaisses de 10 mètres, parfois moins, sous une couverture limoneuse variant de 1 à 2 mètres
- la plaine de la Vallière, où la nappe est captée sous environ 2 mètres de limons. Les alluvions productives y sont peu épaisses (environ 2 mètres) mais leur perméabilité est suffisamment bonne pour permettre leur exploitation.

- la plaine de Dombians, où les alluvions récentes n'occupent qu'une bande assez étroite, mais cependant appréciable et exploitée en raison d'une perméabilité assez bonne (forage de BREY).

- la plaine de l'Ain, dans le coin sud-est de la feuille.

Ces aquifères constituent la principale ressource en eau potable de la région (ville de Lons-Le-Saunier, Syndicats de Bletterans, du Revermont, de Beaufort-St-Agnès, de la Haute-Seille, ville de Dombians, etc.).

Leur protection par l'écran limoneux est fragile, et malgré un certain ralentissement de pénétration verticale, il faut rester vigilant en cas de déversement polluant en surface et la meilleure protection sera la rapidité d'intervention ; si néanmoins l'aquifère est atteint, il restera des possibilités d'action (pompage par exemple).



On observe d'assez vastes et nombreuses surfaces de co figuré sur la feuille. Celui-ci représente des terrains variés, mais aux caractéristiques hydrogéologiques comparables qui leur confèrent des comportements similaires vis-à-vis de la pollution ; ce sont :

- les terrasses d'alluvions anciennes de la plaine de Dombians et de celles de l'Ain qui n'offrent qu'une faible perméabilité, mais peuvent cependant fournir une ressource en eau suffisante pour les usages domestiques.

- les sables du Pliocène qui affleurent largement dans tout le tiers ouest de la feuille et présentent des porosités plus ou moins élevées, pouvant receler des aquifères restreints mais exploitables localement grâce à une assez bonne perméabilité.

- les épanchages morainiques et les dépôts lacustres ou fluviaux, qui leur sont contemporains, occupent la presque totalité de la plaine de l'Ain dans l'angle sud-est de la feuille.

- les éboulis et les tufs qui s'observent dans les "reculées" de Ladoye, de Baume et de Revigny, et que l'on trouve aussi en quelques endroits répartis sur les terrains charriés du Vignoble dans la partie médiane de la feuille.

- les formations de calcaires fissurés non karstifiés, situés au-dessous du niveau de base du karst et formant un aquifère "inerte", relativement protégé des pollutions qui passent rapidement dans les conduits karstiques sous-jacents.

Ces terrains n'offrent que des possibilités aquifères restreintes et localisées. Une pollution n'y sera pas très grave et il sera assez facile d'agir efficacement avant qu'elle n'atteigne l'aquifère. Elle ne prendra jamais une grande extension mais elle persistera assez longtemps et, une fois contaminé, l'aquifère sera assez difficile à traiter.



Les sables du Pliocène précités occupant la partie ouest de la feuille sont, sur de vastes étendues, recouverts par des limons et des argiles avec ou sans chailles, d'épaisseurs inégales. Les petits aquifères constitués par ces sables sont bien protégés par ce manteau argileux, et il sera facile de se débarrasser d'une pollution superficielle qui sera peu conséquente pour les eaux souterraines en cas d'intervention rapide. Cette zone est peu vulnérable à la pollution.



Formation de calcaires fissurés avec faible développement du karst. Sont ainsi représentés :

- les calcaires et marnes du Jurassique indifférencié, s'allongeant de façon discontinue en bordure ouest de la zone du Vignoble.

- quelques lamelles d'irres, dans cette même zone et le long de la côte de l'Heute, de Jurassique daté (Argovien, Oxfordien, Callovien) que l'on trouve aussi en buttes-témoins dans la plaine de l'Ain. Ces terrains jurassiques sont essentiellement constitués de marnes, de calcaires marnoux et de calcaires, en alternance.

- un affleurement continu de Callovien qui s'étire tout au long de la côte de l'Heute (ensemble de calcaires en dalles appelé "dalle nacrée").

- le Lias inférieur ( de l'Hettangien au Domérien sup. ), composé en majorité d'alternances de calcaires gréseux et de marnes, qui constituent, avec les marnes du Rhétien et du Keuper représentés plus haut, la zone médiane dite du Vignoble.

Ces terrains sont susceptibles de recéler de l'eau dans un système de karst peu développé, subdivisé par des niveaux marnoux, et compartimenté par la tectonique dans la zone extrêmement faillée du Vignoble. Les aquifères sont donc très localisés et de dimensions restreintes. Ce compartimentage est la cause de nombreuses sources au niveau des horizons imperméables.

En cas de pollution, les effets seront différents selon l'endroit. En tout état de cause, un polluant ne pourra envahir de façon généralisée toute une région, et la zone d'influence restera limitée. Le danger sera d'autre part atténué par la non-persistance de la pollution qui s'évacuera assez rapidement non sans avoir au préalable contaminé une ou quelques sources.

Dans bien des cas une intervention rapide permettra de limiter les conséquences d'un déversement polluant en surface.



Sont ainsi figurées des formations de couverture superposées à des terrains calcaires peu karstifiés :

- à Lavigny, des éboulis sur le Lias.

- la zone de la côte de l'Heute, des éboulis et de la graise (éboulis argileux) sur la Bathonien et le Jurassique supérieurs.

- les limons et argiles recouvrant le Lias et le Jurassique supérieur. On les observe dans le Vignoble, au Nord de Plainoiseau, et en bordure ouest de cette zone, sur une petite étendue.

La couverture peu perméable permettra d'allonger le temps d'intervention pour éliminer le polluant en surface. Cette zone est peu vulnérable à la pollution.



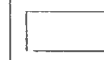
Horizon très vulnérable



Horizon vulnérable



Horizon peu vulnérable



Horizon peu à très peu vulnérable



Formations peu perméables constituées de terrains à dominance de marnes et d'argiles. Ce sont :

- les marnes du Keuper, dans la zone du Vignoble.
- les marnes rouges, dites de "Levallois", les schistes noirs à dolomie, et les grès du Rhétien, dans la zone du Vignoble.

- les marnes et les marnes schisteuses du Toarcien, qui affleurent très localement dans la partie charriée, dénommée "le Vignoble".

- les argiles bleues pliocènes interstratifiées dans les sables du même âge en de nombreux affleurements à l'Ouest de la feuille.

- et enfin, pour mémoire, car elles n'affleurent qu'en un seul point très petit on limite du Vignoble et des terrains tertiaires au Nord-Ouest de Lons-Le-Saunier, les marnes sableuses à lignite d'âge mio-pliocène. Elles constituent partiellement le substratum de la plaine alluviale de Bletterans.

Ces divers terrains sont peu perméables. Ils provoquent dans le Vignoble l'apparition de sources. Ils sont peu ou pas vulnérables à une pollution qui sera facilement éliminée à l'affleurement.



Affleurements de calcaires fissurés, où les circulations de type karstique sont largement développées. Ce sont les vastes étendues du premier plateau du Jura, occupant toute la partie orientale de la feuille, et correspondant aux calcaires du Bajocien et du Bathonien inférieur ; et pour mémoire, les petits affleurements de Séquanien qui couronnent les buttes-témoins de la plaine de l'Ain.

Ces vastes et puissants niveaux calcaires constituent de grands réservoirs que l'on connaît partiellement grâce à quelques sondages profonds, et à des essais de colorations effectués dans la région de Crancot, et de Montredon sur la feuille voisine de Champagnole. Ces essais ont mis en évidence des circulations d'eau souterraine sur de longues distances (de 2 à 16 kilomètres) dans des temps courts (de 1 à 15 jours).

Les failles jouent certainement un rôle important et il sera très difficile de prévoir l'extension d'une pollution. Celle-ci peut s'étendre très loin et très rapidement, et contaminer une ou plusieurs exurgences simultanément.

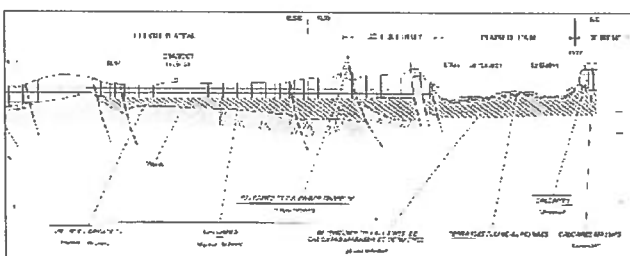
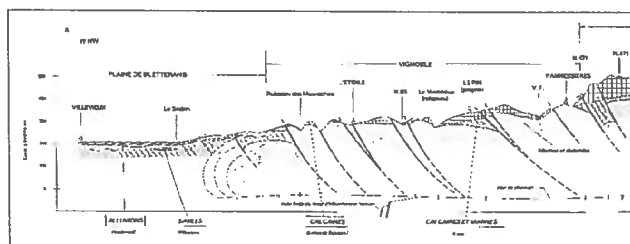
Par contre l'invasion rapide du polluant dans le karst a pour corollaire sa disparition assez rapide, et, après un pic de pollution élevé, les sources atteintes retrouveront assez vite une eau plus saine. L'importance des précipitations joue un rôle primordial dans la rapidité du transfert du polluant.

En cas de pollution, si l'on n'a pas pu se débarrasser immédiatement de la substance polluante qui aurait alors pénétré dans les calcaires, on devra se contenter, faute de mieux, de surveiller les exurgences proches et lointaines. Il sera cependant possible d'activer l'élimination du polluant en injectant de l'eau à l'endroit du déversement.



Les calcaires karstiques ci-dessous bénéficient d'une couverture de limons sur des espaces assez vastes, situés essentiellement sur la bordure ouest du Vignoble. Cette couverture peut permettre de bénéficier du temps nécessaire pour évacuer la substance polluante avant qu'elle n'atteigne les calcaires. Cette zone est peu vulnérable à la pollution.

## Aperçu en coupe du Revermont et du 1er plateau :





## C. Les milieux naturels

### 1. Analyse des milieux et des espèces caractéristiques

La commune de BRIOD présente une certaine diversité en matière de milieux naturels. Peu d'espaces sont cependant à l'état naturel, mais la friche recolonise en certains endroits des pelouses pâturées où la roche affleure.

La plus grande partie du territoire communal est recouverte par la prairie de fauche ou pâturée, mésophile. Certaines parcelles sont également cultivées pour la production de céréales, mais ces surfaces ne sont jamais très importantes. Ces milieux sont localement cloisonnés de haies arborescentes qui forment des reliquats de forêt défrichée pour la culture.

La forêt couvre à l'Ouest une grande surface, en communication avec l'imposant massif forestier de Perrigny. Elle comporte cependant de nombreuses plantations de résineux qui remplacent les essences feuillues d'origine. Enfin, l'emprise de la carrière est importante et stérilise une partie de la pelouse calcicole. A terme, une reconquête du site par de nouveaux habitats et de nouvelles espèces se développera progressivement.

Sur le pourtour des quartiers d'habitat et du village, s'étendent jardins, vergers, pelouses et bosquets aux essences diverses, formant autant de refuges pour une petite faune commensale de l'homme. En revanche, les espèces floristiques sauvages sont rares et remplacées par des espèces souvent importées.

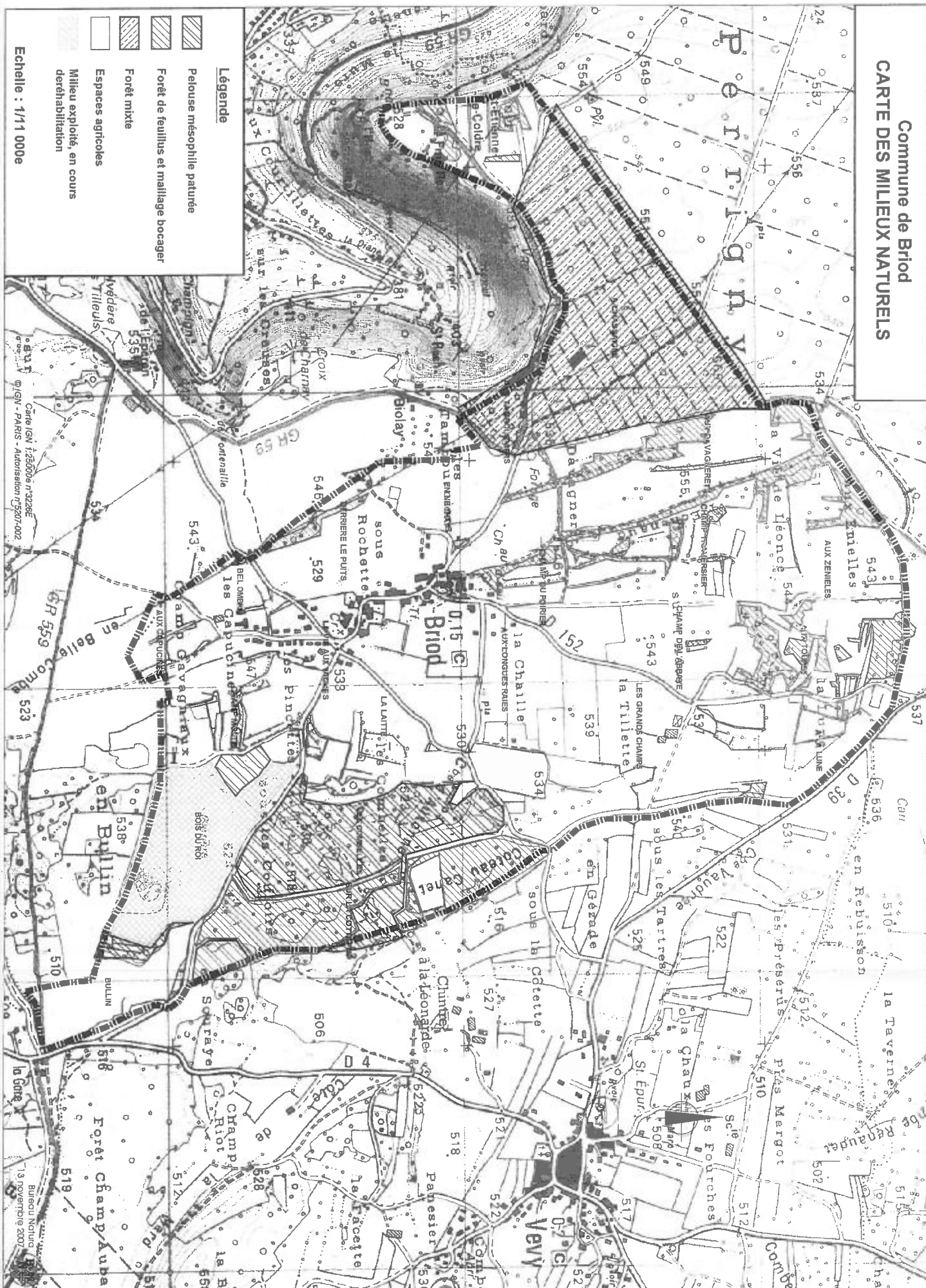
#### Les milieux naturels suivants ont été inventoriés :

Pelouses mésophiles pâturées sur sol pauvre  
fruticées  
Prairies mésophiles naturelles de fauche sur sol profond  
Maillage bocager  
Massifs boisés  
Carrière.

#### Les pelouses mésophiles pâturées sur sol pauvre :

Ces formations se concentrent au Sud-Est de la commune, sur les lieux dits Combe d'Auxonne, Les Combelles, Champ Gavagniau... et d'une façon générale dans l'environnement de la carrière. Elles portent pour la plupart sur des sols fracturés (accidents tectoniques), ou la roche est proche de la surface, voire présente sous forme de blocs exhaussés et éparpillés. Ces terrains sont impropres à la culture (sols pas assez profonds). Ces conditions d'adaptation particulières ont opéré une sélection de la végétation stricte et partant de la faune inféodée. Le tapis herbacé constitue la base de la pelouse ; on y recense différentes espèces caractéristiques : brome dressé, laïches, gaillets, féтуque, centaurées. On remarque également une fleur très

# Commune de Briod CARTE DES MILIEUX NATURELS



## Légende

- Pelouse mésophile pâturée
- Forêt de feuillus et maillage bocager
- Forêt mixte
- Milieu exploité, en cours de défrichement
- Espaces agricoles

Echelle : 1/11 000e

Carte IGN 1:25000 n°3226E  
© IGN - PARIS - Autorisation n°520-402

Bureau National  
13 novembre 2007



caractéristique de ces milieux, la gentiane jaune. En certains endroits, poussent quelques espèces d'orchidées. L'absence de pâturage permet aussi le développement de quelques espèces ligneuses communes : genévrier, aubépine, prunellier... Parmi les formations naturelles recensées sur la commune, les pelouses mésophiles pâturées présentent la plus forte valeur biologique.

#### Les fruticées :

Les fruticées correspondent à un envahissement des pelouses par des espèces végétales ligneuses et parfois épineuses, regroupant l'aubépine, le prunellier, le fusain d'Europe et la viorne lantane. Elles s'intercalent entre les zones de pelouses pour former des friches souvent difficilement pénétrables. Ces milieux présentent parfois un aspect boisé par un développement souvent pauvre des essences arborescentes : chêne sessile, bouleau, peuplier tremble... Le tapis herbacé s'appauvrit également ; il est généralement composé de brome dressé, laïche glauque et brachypode.

#### Les prairies mésophiles naturelles de fauche ou pâturées sur sol profond :

Les prairies naturelles occupent une partie des terres de la commune, au Nord, à l'Est et au Sud. Elles abritent différentes espèces de graminées : brome mou, dactyle, pâturin, fétuque... auxquelles se mêlent toujours trèfle, salsifis, pissenlit, carotte, vesce, plantain, renoncule, ray-grass.... Ces prairies sont fauchées ou pâturées selon les années. Elles sont souvent entourées de belles haies arborescentes qui constituent des clôtures.

#### Le maillage bocager :

Les terres agricoles sur sols profonds ont été conquises sur la forêt au Moyen-âge. Les haies constituent en quelque sorte des reliques de la forêt ; elles sont maintenues en tant que limites de parcelles, stabilisation des sols et clôtures des terrains pâturés. Leur rôle brise vent est par ailleurs reconnu. Le chêne sessile, le charme, le frêne, l'érable plane, le bouleau, le noyer, le peuplier et le peuplier tremble forment le niveau arborescent des haies. Le sous étage arbustif regroupe de nombreuses espèces communes : cornouiller sanguin, sureau yèble, noisetier, troène, viorne, fusain, prunellier, aubépine... La flore des talus est relativement diversifiée : stellaire hollostée, pissenlit, chèvrefeuille, gaillet commun, géranium bec de grue, alliaire officinale, ficaire...

#### Les massifs boisés :

Un important massif forestier s'étend à l'Ouest de la commune et aux alentours du hameau de Coldre. La forêt associe résineux et feuillus en taches, divisées en lignes de coupe rectilignes. Les essences feuillues d'origine (chêne, frêne, érable, charme, hêtre...) sont totalement remplacées par des résineux sur certaines parcelles ; ces plantations ne présentent pas toutes un bon état d'équilibre et certains



sujets sont déperissants. Des coupes ont été réalisées en certains endroits avec repousse spontanée de la végétation. Le genêt et la fougère recolonisent alors les lisières qui présentent souvent un aspect dégradé. En lisière poussent notamment le gaillet jaune, l'origan, le dompte venin, la vesce des haies et l'euphorbe petit-cyprès. Les plantations de résineux ne devraient pas être généralisées : elles sont localement peu adaptées et ne contribuent pas à la bio-diversité des milieux.

#### ● **Inventaire des zones humides :**

Les relevés de terrain n'ont pas permis la localisation de zones humides répondant à un inventaire botanique précis ou à une méthode d'investigation par carottage (Landolt). Les caractéristiques géologiques et pédologiques de la commune expliquent ce constat.

#### **La faune inféodée aux milieux naturels**

Des inventaires faunistiques ont été réalisés en plusieurs passages, sur les différents milieux, par écoute et reconnaissances de terrain. Nous indiquons par conséquent, ci-après, les espèces les plus caractéristiques par milieux.

#### Les pelouses mésophiles pâturées sur sol pauvre et les fruticées :

Ces milieux originaux présentent des caractéristiques écologiques particulières qui opèrent une sélection stricte de la végétation et par relation, de la faune inféodée. Les pelouses et les fruticées sont des milieux relativement secs aux espèces floristiques nombreuses qui attirent notamment un grand nombre d'insectes, certains oiseaux peu communs et reptiles menacés. Parmi les insectes, nous pouvons noter de nombreux lépidoptères : machaon, azuré, petite tortue, vulcain, piérides, vanesse... D'autres insectes sont également inventoriés : mante religieuse, zygène de la spirée, grande sauterelle (verte et ponctuée), criquet mélodieux, bousier, fourmis, araignées, grillon... L'inventaire de ces espèces n'est évidemment pas exhaustif. Parmi les reptiles, nous avons observé le lézard vert et des murailles et la couleuvre verte et jaune. Le peuplement en oiseaux est également important : pie-grièche écorcheur, pipit des arbres, alouette lulu, linotte mélodieuse, accenteur mouchet, fauvette à tête noire, merle noir et grive musicienne.

Les pelouses mésophiles et fruticées sont également parcourues par le chevreuil, le lièvre, le sanglier, le renard, le blaireau et différentes espèces de micro-mammifères et petits carnivores sauvages.

Les espèces s'adaptent aux différents biotopes, en fonction de la végétation, en s'attachant chacune à des niches écologiques différentes. On se trouve ainsi en présence de milieux naturels fragiles, riches et diversifiés, sans intérêt agricole, mais dont la pérennité n'est pas assurée.

#### Les prairies mésophiles naturelles de fauche ou pâturées sur sol profond :



Ces prairies correspondent à des milieux assez banals en matière de faune. La fauche ou la pâture sont nécessaires au maintien de ces milieux ; la faune inféodée est commune et concerne en premier lieu tout un cortège d'insectes communs : sauterelles, criquets, grillons, carabes, araignées, papillons, libellules, etc.

Les oiseaux sont relativement peu abondants : bruant jaune, traquet tairier, alouette des champs, corvidés, buse, faucon crécerelle et rapaces nocturnes.

La prairie est également fréquentée, le plus souvent de nuit, par des mammifères communs : hérisson, mustélidés, renard, blaireau, chevreuil et sanglier. La prairie est enfin le domaine d'amphibiens et reptiles communs : crapaud commun, grenouille rousse, couleuvre à collier...

La prairie qui évolue naturellement est utile car elle permet de :

- conserver sur une partie de la prairie les bonnes conditions pour l'expression d'espèces végétales à floraison tardive, caractéristiques du cortège floristique de l'habitat (incluant des espèces patrimoniales) ;
- préserver une partie des pontes des insectes (lépidoptères, orthoptères, ...) réalisées sur ou à l'intérieur de diverses espèces de plantes, ainsi que les cocons des araignées ... ;
- permettre à la petite faune (avifaune, micromammifères, ...) de trouver des refuges sur la prairie suite à la fauche (rôle de dissimulation vis-à-vis des prédateurs ou des dérangements).

Sur l'ensemble de la commune la prairie est fauchée ou pâturée et revêt de ce fait un intérêt écologique faible.

#### Le maillage bocager :

Les haies jouent un rôle écologique important en tant que refuge d'une faune variée et commune. En association avec la prairie, les haies sont riches en insectes, oiseaux et reptiles. Les espèces, les classes et les ordres les plus caractéristiques de ces milieux sont les suivantes : lépidoptères, orthoptères, coléoptères, hyménoptères, batraciens, reptiles, gallinacés, colombidés, pics, passereaux, etc.

Le maillage bocager est encore bien conservé sur la commune de Briod

#### Les massifs boisés :

La forêt forme un réservoir de faune très important, en perpétuelle évolution. Les arbres forment l'étage supérieur de la forêt ; en sous-bois se développe la strate arbustive, puis la strate herbacée, la strate mucinale (mousses, champignons...) et la strate des racines. Ces différents niveaux de vie vont permettre à différentes communautés animales d'exploiter des ressources spécifiques et de se reproduire. La



forêt fonctionne comme une gigantesque usine qui entretient le cycle des substances nutritives entre le sol et les plantes, pour former une couche d'humus sur le sol, favorable au développement des végétaux. La forêt de Briod est particulièrement riche sur le plan de la faune, par la diversité des espèces végétales qui la composent. Les insectes tout d'abord représentent une forte proportion de la communauté animale : environ 70%. Les oiseaux (insectivores) sont également nombreux, ainsi que les mammifères, reptiles, batraciens et amphibiens. Les communautés les plus représentatives de la faune forestière sont les suivantes : lépidoptères, coléoptères, hyménoptères, colombidés, pics, petits passereaux, corvidés, rapaces diurnes et nocturnes, mammifères insectivores, chauves-souris, mustélidés, sanglier, chevreuil, petits carnivores sauvages, mammifères rongeurs...

La diversité de la forêt de Briod est favorisée par un peuplement mixte (résineux-feuillus) et une gestion variée du peuplement qui ménage des zones de futaies, de clairières et de taillis. Cet équilibre pourrait toutefois être remis en cause si les plantations de résineux devaient prendre une place trop importante par rapport à la forêt de feuillus d'origine.

#### La carrière<sup>2</sup> :

La carrière de Briod est en activités depuis 1975 ; elle constitue un milieu très artificialisé et perturbé pendant toute la durée des travaux. Une recolonisation par de nouvelles espèces végétales et animales sera lente et dépend en partie des conditions climatiques futures. L'autorisation d'exploitation prend en compte la remise en état du site, après extraction des matériaux, basée sur les objectifs suivants :

1. Intégration paysagère des fronts de taille du carreau
2. Création de milieux à grande valeur écologique comme les pelouses mésophiles et xérophiles
3. Boisement partiel du carreau
4. Création d'un lieu de détente (circuit pédagogique).

*La remise en état du site permettra d'obtenir sur l'emprise de la carrière, une mosaïque d'habitats dont chaque élément sera suffisamment vaste pour présenter un intérêt écologique optimal. Cette diversité de structure et de composition assurera également une meilleure intégration paysagère du site et un plus grand attrait pour la promenade.*

## **2. Hiérarchisation des milieux et sensibilité**

### **Présentation des différents niveaux d'intérêt**

La valeur écologique des milieux considérés est basée sur les **quatre** grands critères suivants :

- présence d'espèces ou d'associations rares
- diversité spécifique et écologique

<sup>2</sup>extraits de l'étude d'impact



- degré d'artificialisation
- importance dans l'équilibre écologique de la commune.

La hiérarchisation de l'espace, opérée au niveau de la commune, a pour but, notamment, de :

- Permettre une gestion raisonnée des ressources naturelles
- Assurer une certaine qualité de vie aux habitants de la commune
- Réduire la consommation d'espace
- Préserver au maximum la végétation naturelle
- Préserver au maximum les espèces animales
- Maintenir les grands équilibres biologiques
- Maintenir la diversité biologique de la commune
- Protéger les eaux de surface
- Protéger la santé publique
- Permettre un développement cohérent de la commune
- Protéger et mettre en valeur les paysages naturels
- Protéger et mettre en valeur l'habitat traditionnel, les monuments et constructions
- Assurer le maintien de l'agriculture
- Mettre le document d'urbanisme en conformité avec la législation française et européenne
- Guider les choix d'aménagement dans le sens de l'intérêt général.

**Une carte (ci-après) est alors établie** selon des niveaux de valeur de 1 à 4 :

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| <u>Intérêt écologique :</u> | très important |
| “                           | important      |
| “                           | moyen.         |

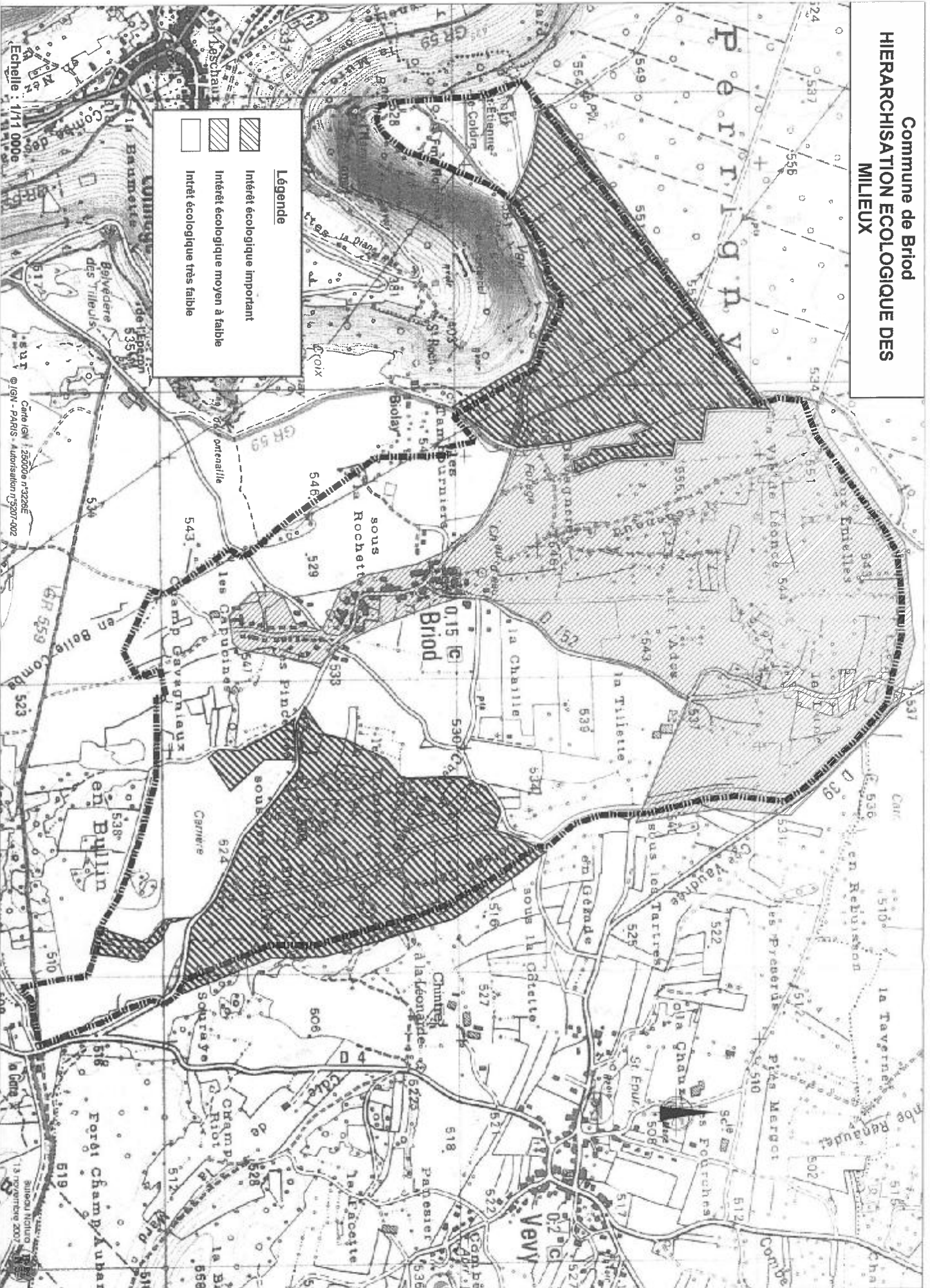
L'intérêt écologique très important ne se rattache à aucun milieu de Briod.

L'intérêt écologique important se rattache aux espaces colonisés par les pelouses mésophiles et les fruticées, ainsi qu'au vaste massif forestier de Coldre et du Coteau Chanet.

L'intérêt écologique moyen à faible porte sur le Nord de la commune, ainsi que sur les jardins et espaces verts proches des habitations du bourg - et en particulier sur certains terrains agricoles associés à un maillage bocager dense.

Le problème de la carrière de Briod doit être traité à part. Les milieux recréés après exploitation des ressources sont en effet des milieux artificiels réaménagés.

Commune de Briod  
HIERARCHISATION ECOLOGIQUE DES  
MILIEUX





### 3. Conclusion

La commune de Briod dispose de vastes milieux naturels dont les plus importants sont constitués par les pelouses et les friches calcicoles, ainsi que par les boisements. On y recense une flore et une faune dignes d'intérêt, assez bien préservées par l'exploitation actuelle des ressources naturelles et par les pratiques agricoles. Cependant, les plantations d'essences résineuses doivent être limitées pour conserver l'équilibre des peuplements forestiers et des espèces, sur le long terme.

Enfin, les prairies naturelles offrent un certain intérêt, en particulier pour une petite faune commune.

**Inventaire Z.N.I.E.F.F. :**

La commune de BRIOD ne comporte aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.



## D. Analyse du paysage

L'étude du paysage est calquée sur le relief et l'occupation du sol. Elle permet de diviser la commune en différentes unités homogènes et d'en préciser la valeur et la sensibilité. Un paysage s'analyse également par le recensement des principaux points de vue et des éléments plus originaux qui constituent des repères esthétiques ou non. L'étude paysagère permet enfin de faire un constat de l'aspect d'un territoire à un moment donné et de définir les enjeux et les objectifs pour l'avenir.

Modelé par le travail de l'homme depuis des siècles, le paysage, construit et naturel, est plus ou moins largement la résultante dynamique de ce travail, au moins pour les espaces occupés par les villages, l'exploitation des ressources et les équipements linéaires ou ponctuels. Mais les paysages naturels gardent une grande importance dans notre pays, notamment en montagne et en zone littorale et d'une manière générale là où l'homme n'a pas laissé son empreinte.

**Briod** est une petite commune du premier plateau, au dessus de l'agglomération de Lons. Elle est bordée à l'Ouest par les imposants massifs forestiers de Perrigny et de Conliège. Saint Etienne de Coldre constitue une extension Ouest de la commune puissamment implantée sur un éperon rocheux qui surplombe la vallée de la Vallière et la reculée du ruisseau de la Diane à Conliège. Ce site est exceptionnel, par son histoire et l'ampleur de ses paysages.

### 1. Les unités paysagères

Nous avons découpé le territoire communal en différentes unités homogènes pour en permettre l'analyse. Ces unités sont les suivantes :

1. Le village d'origine
2. Le développement pavillonnaire
3. Le site de Saint-Etienne de Coldre
4. L'emprise de la carrière au Sud de la commune
5. Les grands espaces agricoles et boisés :
  - des pelouses calcicoles et des friches boisées
  - la grande forêt "A Chassaigne" (forêt de Perrigny).

# Commune de Briod CARTE DES UNITES PAYSAGERES

|  |                                                |
|--|------------------------------------------------|
|  | Le village ancien                              |
|  | Les développements pavillonnaires              |
|  | Le site de la carrière                         |
|  | Les espaces agricoles                          |
|  | Le site de Saint-Etienne-de-Coldre             |
|  | La grande forêt "à Chassaigne"                 |
|  | Les pelouses calcicoles et les friches boisées |

## Légende

Le village ancien

Les développements pavillonnaires

Le site de la carrière

Les espaces agricoles

Le site de Saint-Etienne-de-Coldre

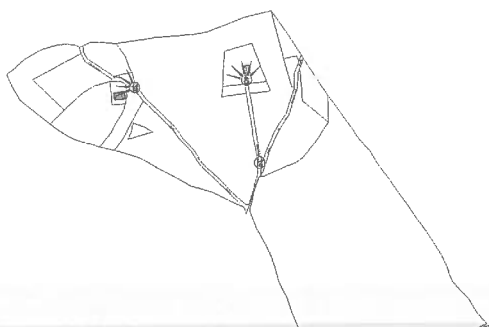
La grande forêt "à Chassaigne"

Les pelouses calcicoles et les friches boisées

Echelle : 1/11 000

Carte IGN 1:25000 n°3225E  
© IGN - PARIS - Autorisation T3207-002

Commune de Briod  
CARTE DE LOCALISATION DES  
PHOTOGRAPHIQUES



SUR LA CÔTTE

BUTLIN



Echelle :  
1/10 000e

Bureau Natura  
14 novembre 2007





## Le village d'origine

Il est orienté Nord-Sud et construit sur un point haut. Un château d'eau domine le site. Une magnifique petite église romane, couverte en lauzes, marque une place publique en cours d'aménagement. De ce point, le village descend la pente en une rue principale qui décrit une série de courbes que borde, sur chaque côté, un alignement bâti du plus bel effet. Les constructions à l'origine rurales sont en pierre de belle facture, de grand volume, avec ouverture en arc surbaissé et toitures le plus souvent à deux pans très, inclinés parallèlement à la rue. Le bâtiment typique ancien ménage successivement, cote à cote, l'habitation, la grange et l'écurie ; on ne note pas la présence de caves ouvrant en façade. Le volume du premier étage est rarement utilisé autrement que pour abriter le foin et la paille dans le grenier ; à ce niveau, une petite lucarne s'ouvre souvent en façade. Les portes de grange et d'écurie sont fermées, en retrait de la façade, par de lourds battants de bois en planches clouées verticalement sur un châssis de traverses épaisses. Des ouvertures en oculus sont pratiquées dans les portes. Les façades, relativement austères dans leur aspect, sont parfois égayées par un oeil de boeuf, un banc ou une auge, mais ces éléments restent rares.

Il est difficile de reconnaître les façades qui comportaient un enduit à l'origine ; mais certaines constructions, en belle pierre de taille, devaient conserver la pierre apparente. Considérés avec recul, les pignons des alignements s'imbriquent en décalé au gré de la pente et du découpage des parcelles, ce qui donne un rythme urbain très original, en marches d'escalier. En avant des habitations qui bordent la route s'ouvre un espace plus ou moins important quelquefois aménagé en cour, délimitée par des murets de pierre sèche relativement bas avec toute la simplicité en usage à la campagne. Ces murets ont parfois simplement pour rôle de séparer, discrètement, les cours de deux habitations voisines. Globalement, le village donne l'image d'une vie resserrée et communautaire, car relativement isolée et éloignée de l'agglomération.

La réhabilitation des anciens bâtiments pour les usages actuels de l'habitat ont changé l'aspect de certaines constructions et façades : les portes de granges qui servent aujourd'hui de salles de séjour (ou de garages) sont vitrées, colorées ou vernies en couleur bois ; certaines toitures ont été rehaussées pour l'aménagement d'un premier étage ; des pignons sont percés pour de nouvelles ouvertures inesthétiques, le ciment gris enduit certaines façades ; les redans ont parfois disparu à l'occasion de réfections de toitures, etc..., ce qui est fort dommage !

Au Nord du village ancien, la chapelle Saint-Jérôme, datée du 15<sup>e</sup> siècle, est un magnifique édifice couvert de laves et parfaitement entretenu. Le site constitue un point élevé du plateau qui permet de découvrir des points de vue grandioses sur le Jura.

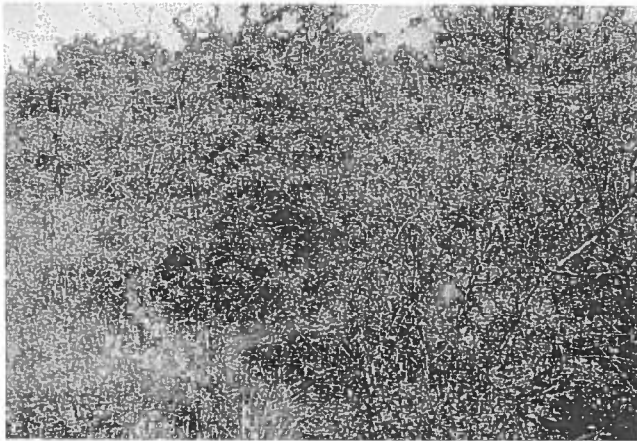
Le village fait actuellement l'objet d'aménagements pour l'enfouissement des réseaux. La matérialisation au sol des cheminements (pose de trottoirs...) apporte une note citadine dans un village qui conserve encore une image rurale, malgré le développement du pavillonnaire au Sud.



2. Vue vers l'Est depuis la RD39.



3. Installation agricole sur "Les Grands Champs".



5. Les friches abritent de nombreuses espèces végétales et animales intéressantes (Sur la Cottette).



6. Le paysage de la commune est marqué par la présence de nombreux pâturages dans un cadre souvent très bocagé.



9. La carrière de Briod (lieudit Bois du Roi).



## Le développement pavillonnaire

Ancien et actuel, il se greffe au Sud du village dans une plaine bocagère vallonnée, aux paysages lumineux et très ouverts. On distingue en fait deux périodes dans le développement des quartiers pavillonnaires : un développement urbain typique des "années 60" avec des pavillons modestes ; puis des implantations de pavillons de façon beaucoup plus ordonnée et aérée.

Les pavillons les plus anciens regroupent des constructions souvent modestes avec clôture sur rue et faibles pentes de toiture à deux pans. Ces constructions ont aujourd'hui vieilli ; les façades affichent des couleurs claires et l'environnement est le plus souvent peu mis en valeur. L'isolement avec la rue est particulièrement frappant.

En revanche, les nouvelles implantations pavillonnaires ont été faites dans un souci d'intégration relativement réussi. En entrée sud du village, les alignements de pavillons sont harmonieux (notamment par l'exposition des pignons en décalé, et l'alignement des façades parallèlement à la rue), les habitations s'implantent avec souplesse sur le terrain. Les toitures, souvent à deux pans, présentent de fortes pentes ce qui permet l'aménagement des combles et évite ainsi les hauteurs trop importantes. L'accompagnement végétal est souvent de qualité, au moins pour les constructions les plus anciennes. Le tout forme un ensemble agréable, aux couleurs en harmonie avec le paysage, et bien noyé dans la végétation. A proximité, le terrain de sports et de jeux est une belle réalisation qui se rattache bien à la zone d'habitat.

## Le site de Saint-Étienne de Coldre

Saint-Étienne de Coldre est complètement détaché du village et occupe un éperon rocheux qui domine la reculée de Conliège. Le site est particulièrement impressionnant par sa beauté et son isolement ; on y accède par une voie communale qui se perd ensuite dans la forêt de Perrigny. La chapelle datée du 15<sup>e</sup> siècle, couverte en lauzes, occuperait le site d'un temple païen. Cette chapelle remaniée avec des éléments gothiques renferme des pierres tombales et des statuettes anciennes de valeur, répertoriées dans le cadre de l'Inventaire Palissy. Suite à des déprédations et des vols, cette chapelle est aujourd'hui fermée.

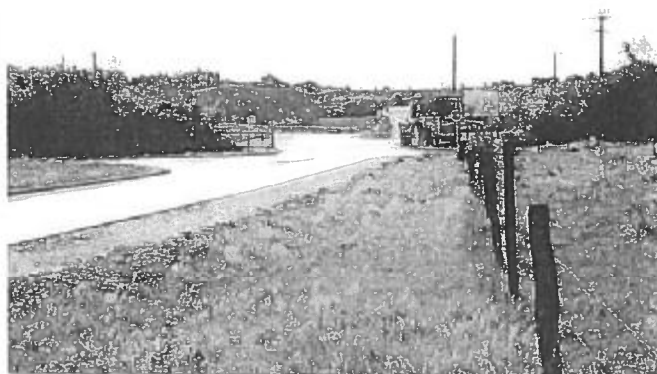
Le site est entouré d'une épaisse forêt mixte qui recouvre bientôt un cimetière qui entoure lui-même la chapelle. Le lieu est sombre, solennel et insolite. Les pierres tombales du cimetière, du XIX<sup>e</sup> siècle, sont l'objet de recherches pour de nombreux étrangers.

Par temps clair, l'éperon rocheux permet de découvrir au loin l'agglomération de Lons-le-Saunier, la chaîne du Jura et la plaine de Bresse.

Plus au Sud, une ferme ancienne est la seule habitation du lieu ; elle a été fortement remaniée et n'offre pas d'intérêt particulier.



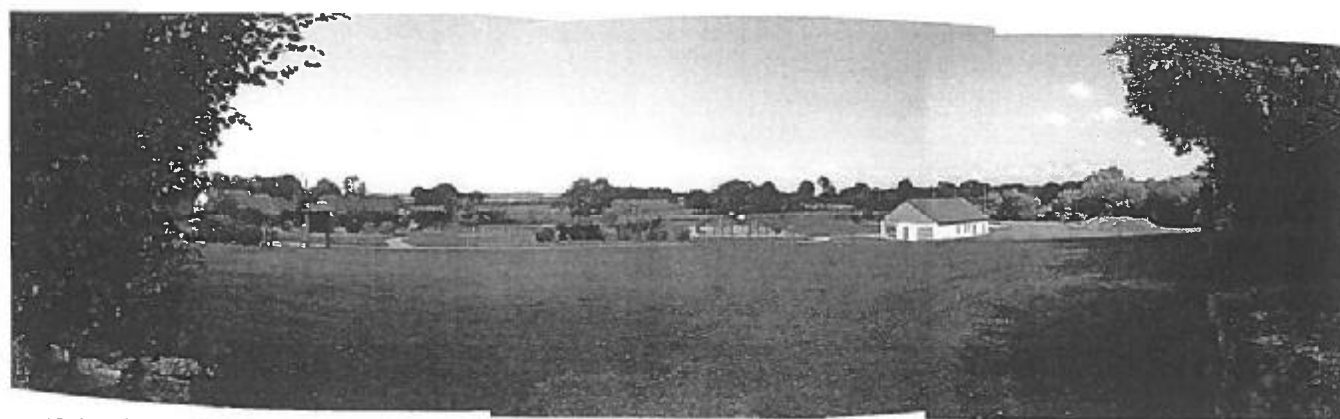
8. Les Combelles – détail de la végétation.



9. La carrière dispose d'une voie de desserte spécifique permettant d'éviter que les trafics liés ne traversent le village.



12. L'entrée Sud-Est de la commune est marquée par des implantations de constructions récentes.



12. La réalisation d'une zone de loisirs, au Sud-Est du village, attire non seulement de nombreux habitants de la commune, mais également des bourgs voisins.



Dans son ensemble, le site de Coldre présente un paysage d'un intérêt exceptionnel, reconnu par l'Etat qui en assure la protection au titre des sites et monuments historiques. Bien que la Carte communale ne puisse pas s'opposer à l'implantation de bâtiments agricoles, l'environnement de Coldre doit être préservé de toute altération, donc de toute nouvelle construction détachée de l'existant.

### **L'emprise de la carrière au Sud de la commune**

**L'emprise de la carrière au Sud de la commune** est relativement isolée du village. On la rejoint à partir de la RD39 et d'un chemin rural. L'impact paysager de l'exploitation n'est pas immédiat quand on accède au site par le chemin rural de la Cotette. Le front de taille est en effet visible, mais ne s'impose pas trop dans le paysage. En revanche, l'entrée de la carrière s'expose comme une zone décapée de sa végétation, de stationnement et d'entrepôts d'engins et de blocs rocheux. Et la vue plongeante dans la fosse d'exploitation découvre l'immense front de taille et des enchevêtrements de tapis roulants, cribleuses, blocs de roche, tas de graviers, éboulis de roche, bâtiments de chantier, engins d'extraction... Ce paysage qui pourrait se comparer à un amphithéâtre exerce une forte impression sur le visiteur par sa dimension. La poussière recouvre l'ensemble de la zone. Des camions de fort tonnage font des allées et venues entre la carrière et les lieux d'emploi des matériaux extraits. Un plan de remise en état du site est prévu, au terme de l'exploitation des sables et granulats.

### **Les grands espaces agricoles et boisés**

Les activités agricoles se sont implantées sur le plateau, depuis plusieurs siècles, par défrichement de la forêt et pour l'installation du village. Il reste cependant un maillage bocager relativement dense par endroits qui épouse les formes du relief et délimite souvent de longues parcelles en lanières. Des murets de pierre sèche soutiennent des talus par endroits. Ces éléments paysagers sont du plus bel effet dans le paysage et méritent d'être protégés. Ils ne sont d'ailleurs pas spécialement menacés sur le pourtour des parcelles exploitées en prairie pâturée. Les linéaires de haies, la courbe des murets en bordure des talus, les petits vallons secs et le jeu incessant du relief créent un paysage attractif, tantôt entrecoupé de parcelles cultivées qui rompent l'harmonie du paysage. En dehors des paysages agricoles proprement dits, s'étendent des pelouses calcicoles et des friches, dans toute la partie Sud-Est de la commune. La nature de la végétation et l'isolement des lieux, souvent pénétrés par des sentiers enherbés, créent autant de micro-paysages différents aux horizons très limités.

La grande forêt qui s'étend sur le lieu-dit A Chassaigne, en direction du hameau de Coldre, offre une image moins attractive. Les enrésinements en lieu et place des feuillus d'origine assombrissent le paysage et introduisent une verticalité rigide sans nuances. Ils ajoutent une note d'austérité dans un paysage déjà très sombre et retiré. Par endroits, des parcelles sont envahies de friches qui évoluent lentement vers un nouvel état forestier. Ces micro-paysages sont ressentis comme des éléments destructurants de la forêt dans sa composante paysagère globale.



14. Le nouveau lotissement.



15. Constructions récentes le long de la Rue des Clos (VC1).



18. La nouvelle station d'épuration dessert la plupart des habitations du bourg.



20. Vue sur le front bâti du Nord du village, harmonieusement noyé à la végétation existante.



22. L'entrée Nord du village par la RD152.



23. Le château d'eau marque fortement le paysage sur la partie Nord du village.



## 2. Les éléments discordants dans le paysage

Peu d'éléments viennent altérer un paysage qui garde globalement une grande unité. L'impact de la carrière est cependant important par la création d'un nouveau paysage, mais qui reste toutefois très circonscrit dans un site bien délimité ; il n'y a pas véritablement co-visibilité entre l'exploitation et le village.

Le développement pavillonnaire ancien (pavillons des années 60) est sans doute le second élément discordant. Son image pourrait être notablement améliorée par une réhabilitation des espaces publics en bordure de rue.

Le vieux village, qui constitue un bel exemple de l'architecture villageoise du premier plateau, a été localement l'objet de transformations sur certains bâtiments. Dans certains cas, les travaux de transformation ont détruit l'architecture d'origine.

D'autre part, l'implantation d'un pavillon récent près du château d'eau, en bordure du chemin d'exploitation dit du Poirier (en entrée Nord du Village) nuit considérablement à l'harmonie du point de vue sur l'église, ainsi que le volume d'un vaste hangar. L'habitation induit un impact d'autant plus important sur le paysage bâti qu'elle est construite sur butte.

## 3. Les principaux points de vue

Différents points de vue ont été cartographiés lors des reconnaissances de terrain ; ils concernent des axes de vue privilégiés sur le bâti et certains éléments de paysage urbain remarquables ou encore des échappées visuelles sur des paysages panoramiques. Les éléments suivants ont été ainsi repérés :

- Vue sur le clocher de Vévy depuis la RD152, et surtout depuis le chemin rural dit de la Lune.
- La route en corniche, très boisée, longe la reculée de Conliège, et permet de découvrir le site remarquable de Saint-Etienne-de-Coldre qui occupe une zone défrichée. Depuis l'éperon rocheux, la vue porte très loin sur Lons-le-Saunier, la chaîne du Jura et la Bresse.
- Depuis le chemin qui longe le lieu-dit En Néchat : vue sur l'Ouest de la commune.
- Depuis la rue du château d'eau (partie urbaine), vue sur l'église Saint-Jérôme. L'église est également perceptible, de façon plus diffuse, depuis la rue de la Fontaine (parcelle 29) ; la protection de ce cône de vue est l'un des enjeux paysagers de la Carte communale. La vue sur le village et l'église



23. La chapelle Saint-Jérôme est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.



26. La Rue du Chalet en travaux



23. Le bâti du village est constitué de nombreuses constructions d'architecture traditionnelle, de grande qualité.



25. Autre aperçu de la Rue du Chalet



28. La tour-escalier accolée à une ferme, située au Sud du village, remonte au XVe siècle



29. Un lotissement datant des années 70 marque le Sud du village



30. Exploitation agricole, au Sud du village



34. Grands paysages, à l'Ouest du village



34. La route menant à Coldre traverse la partie la plus boisée de la commune



39. La chapelle Saint-Etienne de Coldre occupe un site isolé, et remarquable d'un point de vue paysager



40. La chapelle Saint-Etienne de Coldre



devient moins évidente à mesure que l'on recule à l'Est sur la voie communale n°4 ; elle est en effet très filtrée par les différents rideaux d'arbres.

- D'autres points de vue s'ouvrent depuis le pourtour de la carrière, à l'Est, au Nord et au Sud. Depuis le lieu-dit En Souraye, la vue porte très loin à l'Est et en particulier sur le village de Vévy.
- Enfin, depuis le château d'eau, un chemin d'exploitation dit de l'Echenaud découvre des points de vue intéressants, à l'Est et à l'Ouest, sur la lisière forestière et la campagne environnante.

#### 4. La sensibilité du paysage

L'étude paysagère permet de définir les zones paysagères les plus sensibles, sur le plan esthétique et pour une préservation des caractéristiques fondamentales de la commune, en paysage comme en architecture.

Il convient au préalable de rappeler la forte sensibilité du hameau de Coldre et surtout du site. La gestion actuelle du site est globalement satisfaisante mais il importerait de réhabiliter les plantations forestières en privilégiant les essences feuillues, au moins en bordure de la route, si possible par semis naturels.

La protection des cônes de vue de l'église Saint Gérôme, dans le village, est également un impératif, et dans une moindre mesure de ceux concernant la maison dotée d'une tour-escalier.

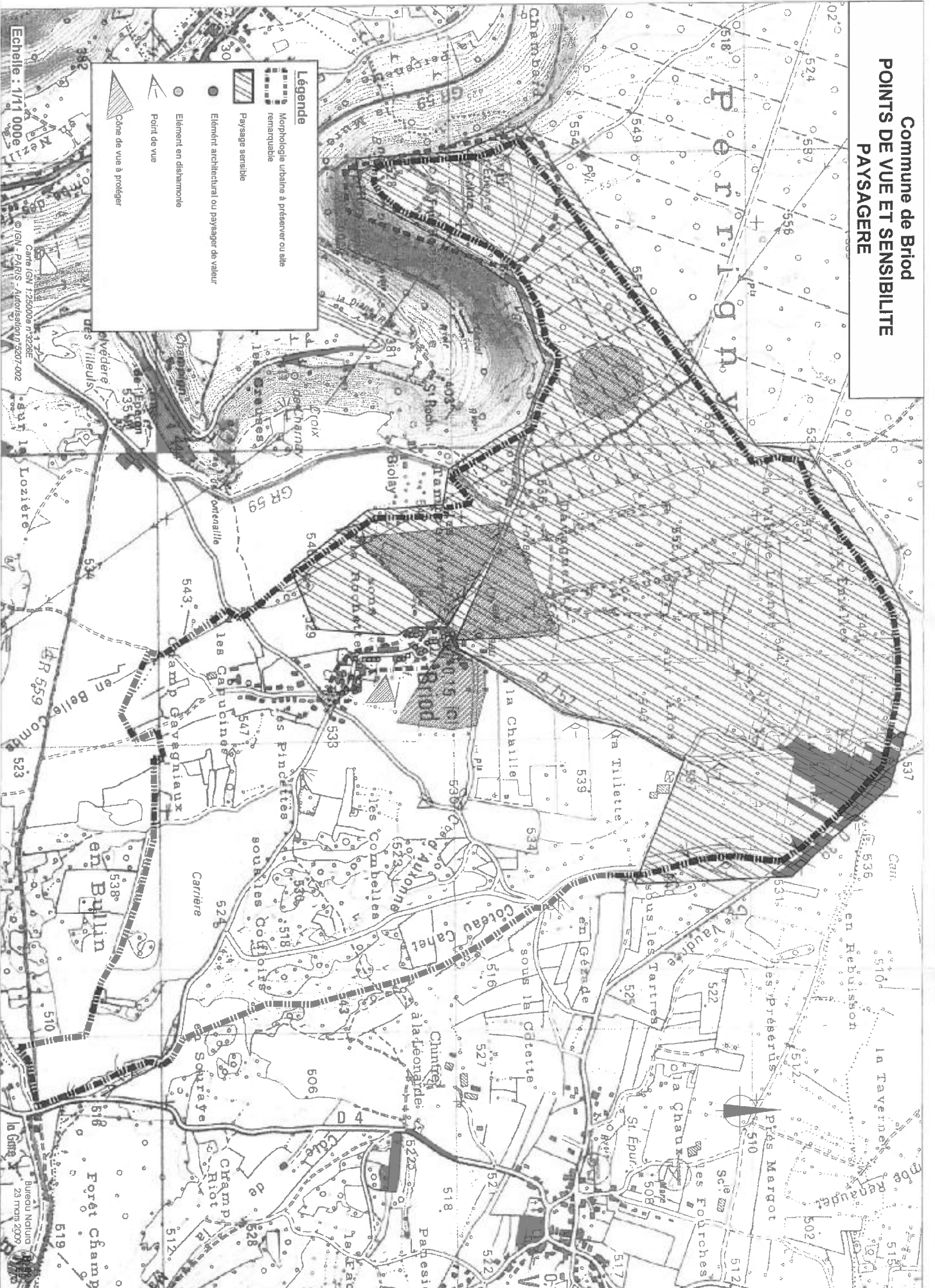
Le vieux village présente une morphologie originale également à préserver ; de ce fait, le développement urbain en périphérie devrait être proscrit.

Les vastes espaces agricoles, entrecoupés de haies, apportent également un certain attrait aux paysages. Il importe de conserver le maillage bocager actuel et de privilégier, en matière d'exploitation agricole, comme c'est toujours le cas aujourd'hui, les pâturages, les friches et quelques surfaces de culture.

Enfin, une extension de la carrière, si elle devait avoir lieu, est susceptible de supprimer des paysages de friches et pelouses calcicoles originaux.

En conclusion, la commune de Briod offre une palette de paysages très originaux, globalement bien protégés par une expansion urbaine limitée. L'évolution de l'habitat au Sud et à l'Est du bourg ancien marque deux époques en matière de développement urbain : un pavillonnaire étalé le long de la route et banal, dans les années 75, et beaucoup plus récemment, des constructions de pavillons souvent agréables dans le paysage, bien adaptés au terrain, dans un environnement paisible et lumineux, avec un accompagnement végétal de qualité.

Commune de Briod  
POINTS DE VUE ET SENSIBILITE  
PAYSAGERE





Le problème de la carrière reste très localisé ; il porte cependant sur des paysages de pelouses avec friches, très originaux qui ont disparu et risquent de disparaître encore si la carrière devait s'étendre.

La forêt mixte sur le lieu-dit A Chassaigne présente une certaine variété de paysages toutefois appauvris par les plantations monospécifiques de résineux et les parcelles ayant subi des coupes rases. Le hameau et le site de Coldre constituent enfin le point d'orgue des paysages de Briod auxquels se rattache un fort intérêt historique.





## E. Contexte réglementaire de la commune

### Porter à connaissance – servitudes et contraintes

"Le dossier de porter à connaissance a pour objet d'informer la commune des principes généraux du droit de l'urbanisme à prendre en compte pour l'élaboration du document ; il précise les dispositions particulières applicables, les servitudes qui affectent le territoire communal et fournit les études et éléments utiles dont dispose l'Etat, en vue d'apporter une réflexion dans la démarche communale".

*Les servitudes et contraintes supracommunales suivantes s'appliquent à la commune de BRIOD :*

#### **Servitudes d'utilité publique :**

Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

**Servitude AC1 :** protection des monuments historiques (église de Briod, cimetière de Coldre, Chapelle Saint-Etienne). Le site est également classé.

**Servitude AS1 :** protection de la ressource en eau potable – sources de la Diane, sur Conliège : le périmètre éloigné concerne tout le secteur constructible de Briod.

**Servitude I4 :** réseaux électriques de 2e et 3e catégories.

**Servitude PT1 et PT2 :** couloir hertzien (Télécommunications).

**Servitude PT3 :** fibre optique Lons-Clairvaux.

*Sont par ailleurs signalées dans le Porter à connaissance les réglementations et informations suivantes :*

- **Réglementation des boisements :** les semis et plantations sont réglementés par arrêté préfectoral du 20 novembre 1979.
- **Sites archéologiques.**
- **Protection des sites (voir servitude AC1) :**  
Il est notamment signalé une ferme avec tour escalier du XVe au Nord du village. Cette construction peut être protégée par la commune au titre des articles L 442.1 et 442.2 du Code de l'urbanisme, ainsi que la présence de plusieurs cônes de sensibilité paysagère, à préserver.
- **Protection des milieux naturels et notamment du maillage bocager.**



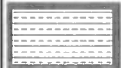
- **Installations classées soumises à autorisation :**
  - Enrobés du Haut-Jura – Centrale d'enrobage à chaud (sur le site de la carrière).
  - Holcim Granulats – Carrière, extraction de matériaux.
- **Elimination des déchets.**
- **Desserte en télévision.**
- **Prévention des risques naturels (mouvements de terrain et inondation).**

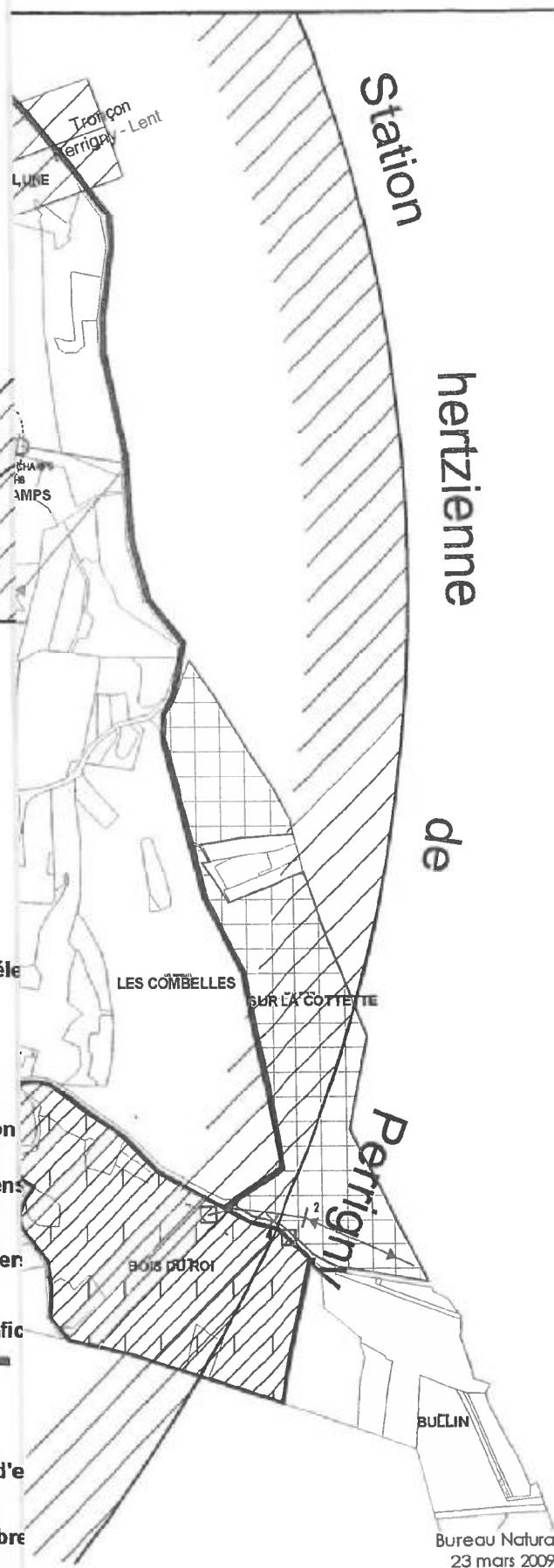
■

# Commune de Briod

## PRINCIPALES CONTRAINTES



- Légende**
-  AC1 - Monument historique
  -  I4 - Transport électricité (HTB)
  -  I4 - Transport électricité (HTA)
  -  Boisements soumis au régime forestier (gestion ONF)
  -  Bâtiments agricoles et leurs abords (si élevés)
  -  Sites archéologiques
  -  Risques de ruissellement ou d'inondation
  -  Secteurs paysagers particulièrement sensibles (cônes de visibilité)
  -  Ensembles architecturaux et/ou paysagers remarquables
  -  Extraction de matériaux (carrière), et trafic poids-lourds induits
  -  Servitudes hertziennes (PT1-PT2)
  -  Servitudes de protection des captages d'eau potable (AS1)
  -  Servitudes relatives au passage de la fibre optique Lons - Clairvaux (PT3)





### III – BESOINS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT



### III. ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

#### Les objectifs

Le projet de Carte communale est basé sur des objectifs de développement traduits en nombre d'habitants. Ces objectifs correspondent au nombre d'habitants que la commune prévoit d'accueillir, en théorie, dans les dix ans. Les habitations nécessaires au logement de ces nouveaux habitants vont nécessiter des terrains constructibles.

Briod compte, selon une estimation, 220 habitants en 2007. Quinze logements nouveaux ont été construits en 7 ans, ce qui représente 30 à 40 personnes de plus sur la commune. Le taux d'évolution démographique de ces dernières années est très important, de l'ordre de 3,75%. Il importe donc de donner un coup de frein à la croissance démographique de Briod pour ne pas déséquilibrer la commune par rapport à ses caractéristiques et ses capacités d'accueil. Il convient par ailleurs de prendre en compte dans les objectifs, les 4 à 5 maisons dernièrement en projet sur la commune.

Le nombre important de logements accueillis au cours des 7 dernières années (environ deux par an) amène par ailleurs à considérer que l'intensité de ce développement a partiellement anticipé celui des prochaines années.

La commune a ainsi souhaité maîtriser de façon nette son développement, en mettant en oeuvre une carte communale aux objectifs très modérés, qui permettront une densification du bâti existant, tout en évitant de multiplier des extensions coûteuses pour la collectivité en voirie et réseaux, aux abords du village, d'une part. L'autre enjeu, de nature sociale, est d'éviter que par un apport trop rapide de populations nouvelles, essentiellement urbaines, la commune ne devienne une cité-dortoir de l'agglomération lédonienne et ne perde ainsi son caractère traditionnel et rural.

**L'équipe municipale souhaite pouvoir accueillir environ 6 à 10 logements au cours de la prochaine décennie, au sein de l'enveloppe urbaine actuelle.**

*Cet objectif correspond à un taux de croissance contenu entre 0,75% et 1,25%/an (à mettre en rapport avec les 4% par an qui ont été observés entre 1999 et 2007). Ce rythme de développement permettrait d'absorber environ 17 à 29 personnes, la population atteindrait ainsi entre 237 et 249 habitants à l'horizon 2017.*

**Afin d'accueillir ces nouveaux habitants, une fourchette comprise entre 0,7 et 1,5 ha de terrains est cohérente compte-tenu du contexte foncier<sup>3</sup>.**

<sup>3</sup>Compte-tenu de parcelles d'un minimum de 12 ares - sans imputation d'un coefficient de rétention de vente de terrain, la Carte communale doit en gros prévoir 0,7 à 1,2 hectare de surface constructible.



### **La réflexion en matière de développement repose en outre sur les grands principes suivants :**

- Développer des secteurs constructibles, à vocation d'habitat, à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante.
- En fonction des objectifs de développement définis ci-dessus ;
- Sur des terrains d'enjeux agricoles faibles ;
- En dehors des zones de risques naturels, ou de sensibilité paysagère, environnementale, ou hydrologique.
- L'ensemble des terres agricoles et des espaces naturels du reste de la commune seront classés secteurs inconstructibles pour la prise en compte de l'environnement et la préservation des activités agricoles.
- Sur les zones déjà urbanisées, le secteur constructible sera serré au plus près des bâtiments pour conserver, le plus possible, l'enveloppe urbaine d'origine.
- La commune n'a pas vocation à accueillir d'activités sur des zones spécifiques, cette démarche étant traitée dans le cadre intercommunal. De petites activités non nuisantes (commerces, travailleurs indépendants, petits artisans,... pouvant fort bien s'intégrer dans le tissu existant). L'existence de la carrière est cependant prise en compte, de même que les trafics de poids lourds qu'elle induit. La localisation des zones d'habitat tient également compte de cet élément.
- Le site de la carrière, actuellement en exploitation, et pour certaines parties, déjà remis en état, n'appelle pas de projet particulier dans le cadre de la Carte Communale.

### **Les principaux enjeux**

Il apparaît que la commune de Briod, rurale à l'origine, a évolué vers un développement pavillonnaire important ces dernières années, par rapport à la taille du village. Mais le bourg ancien conserve heureusement une typologie urbaine très marquée qu'il importe de conserver dans le cadre de la Carte communale ; c'est même l'un des enjeux majeurs pour la commune.



Le développement des lotissements s'est réalisé, en gros, en deux temps, mais représente aujourd'hui un accroissement de population assez important que la commune doit maintenant "absorber". Cette question est d'autant plus importante que Briod n'est pas en mesure d'offrir aux habitants des emplois sur place, et qu'un développement pavillonnaire continu conduirait la commune à évoluer vers une "cité dortoir". D'autre part, les capacités de la station d'épuration ont un impact direct sur le nombre d'habitants que la commune pourra accueillir.

Parallèlement, l'activité agricole reste prédominante sur le territoire communal ; orientée vers l'élevage, elle joue notamment un rôle important dans la gestion et l'entretien des paysages et des milieux. La Carte communale s'attache ainsi à protéger les terres agricoles, et à ne pas enclaver les exploitations, ni l'accès aux terres.

La commune n'a par ailleurs pas vocation à accueillir une zone d'activités, du fait de ses caractéristiques ; l'accueil d'activités relève d'une réflexion au sein de la Communauté de communes.

La commune comprend également des éléments de patrimoine à protéger (chapelle, maison à tour-escalier du XVe...).

La carrière (toutes activités englobées) constitue une activité très importante et d'un impact fort sur l'environnement ; elle fonctionne cependant en quasi autonomie par rapport au reste de la commune. Et la Carte communale n'a pas non plus de portée sur la gestion de cette installation classée.

Les milieux naturels sont riches et diversifiés, notamment par la présence de forêts et de pelouses bien exposées, à la flore et à la végétation originales et riches. Les boisements sont constitués de plantations mixtes (feuillus/résineux) qui ménagent des habitats d'une certaine valeur biologique. Les cours d'eau sont absents. Les eaux souterraines sont cependant vulnérables aux pollutions en raison des failles et des lésines qui "maillent" la commune en certains endroits.

Le développement des équipements de sports et loisirs a permis de belles réalisations qui attirent beaucoup d'habitants des communes voisines et de l'agglomération lédonienne, et bien sûr du village.

Ces différents enjeux ont été traduits sur une carte spécifique (Carte des enjeux). En résumé, la délimitation des secteurs constructibles tient compte des principales contraintes, caractéristiques et spécificités communales, c'est à dire, notamment :

1. des servitudes portées à connaissance par le préfet
2. de la partie actuellement urbanisée (P.A.U. )
3. des arrêtés de catastrophe naturelle,
4. des arrivées d'eau connues sur certains secteurs,
5. des différentes contraintes, dont l'accès aux terrains,
6. des réseaux et de leurs capacités,
7. des capacités de la station d'épuration,
8. de la volonté de la commune de raccorder en priorité les constructions sur la station d'épuration



9. de la nécessaire protection de la morphologie du vieux village,
10. de la prise en compte des cônes de protection de monuments classés ou non,
11. de la présence de bâtiments agricoles et de pôles d'exploitation,
12. de la protection des espaces agricoles,
13. des milieux naturels sensibles,
14. de la topographie,
15. des contraintes paysagères en général,
16. enfin, des objectifs d'accueil de population, de rétention foncière et de la surface globale à prévoir pour les dix prochaines années.

## Le choix des secteurs constructibles

**Globalement, la Carte communale s'écarte très peu de la partie actuellement urbanisée (P.A.U. ).** En dehors de la P.A.U., les secteurs constructibles concernent cinq sites, au Nord et au Sud du bourg ancien. Chacun de ces secteurs correspond à des terrains équipés, avec possibilités de desserte dans de bonnes conditions. Pour la délimitation de ces secteurs, les points particuliers suivants ont fait l'objet d'un examen spécifique :

Champ du Poirier : il n'est pas possible d'étendre le secteur constructible à cet endroit car les terrains sont enclavés (desserte association foncière) ;

Rue de la Fontaine : un cône de visibilité sur l'église est à préserver à proximité d'un hangar à bois ;

Carrefour de la Croix : aucune sortie n'est possible, dans le virage, sur la rue suite aux aménagements de voirie. Il n'est par conséquent pas possible de conserver, en constructible, la totalité de la parcelle n°42, d'autant que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a recommandé de préserver les abords de la tour-escalier ;

Grande parcelle ZC, n°24, en bordure de la voie communale n°1 : la commune envisage un raccordement sur la station d'épuration des deux maisons implantées au lieu-dit La Laitte sur la parcelle n°40. Mais il est décidé de ne pas développer davantage ce secteur pour ne pas enclaver l'exploitation agricole voisine.

**N.B. :** concernant l'unité bâtie allongée, à l'Est de En Néchat, parcelle 67, qui est partiellement incluse dans le périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable, la construction devra être limitée à l'extension de l'existant, si le raccordement des habitations au réseau collectif d'assainissement n'est pas possible. *DDASS du Jura.*

En conséquence, les objectifs de développements et les choix retenus, pour délimiter les secteurs constructibles de la Carte communale, constituent un bon parti d'aménagement.



**Après enquête publique**, le secteur constructible a été légèrement modifié sur les sites suivants :

- dans le centre du village, une partie de la parcelle 81 a été classée constructible pour des équipements publics, la commune devant exercer un droit de préemption, en cas de vente du terrain ;
- au Sud-Ouest du village (parcelle 44), un îlot constructible a été rajouté en dédommagement de la servitude de réseaux qui grève le terrain. Cette extension urbaine est en dehors du périmètre de recul de 100 m induit par un bâtiment hébergeant des animaux ;
- au Sud du lotissement Rue du Tilleul, la parcelle 73 a été retirée du secteur constructible, pour ne pas enclaver une exploitation agricole ;
- le secteur constructible a été modifié pour le lotissement du lieu-dit La laitte, afin de le mettre en conformité avec l'occupation du sol ;
- d'une manière générale, le secteur constructible a été légèrement modifié par un recul de 5 m, pour toute construction se trouvant en limite afin de permettre une évolution du bâti.

**Contrôler strictement les extensions de l'urbanisation en limitant le développement à l'enveloppe du bâti existant et à ses abords directs**

## Protéger les habitants des risques d'inondation ou de ruissellement

Prendre en compte la présence de la carrière, et protéger les habitants des nuisances directes et indirectes (bruit, poussière, trafics poids-lourds...)

Protéger les ensembles architecturaux et paysagers remarquables et les cônes visuels les plus sensibles

Protéger les espaces naturels et paysagers les plus sensibles

## Espaces agricoles à protéger

Permettre le développement et l'évolution du tissu agricole, et la protection des terres



**Légende - les orientations de développement :**

Principales zones constructibles (accueil d'habitat / ou activités compatibles - mixité sociale et fonctionnelle)

### Espaces de sports et loisirs (existant)

**Prévoir un développement en cohérence avec les capacités de traitement de la station d'épuration**

### Orientations générales (ensemble du territoire communal)

- Permettre la mixité sociale de l'habitat
- Préserver le caractère rural de la commune et éviter que Briod ne devienne une cité-dortoir de Lons...

Echelle : 1/11 000e



# IV - EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT - PRISE EN COMPTE DE SA PRÉSERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR



## IV. EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT - PRISE EN COMPTE DE SA PRÉSERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR

Aux termes de l'article R 124-2 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du dossier de Carte Communale évalue les incidences des choix de la Carte Communale sur l'environnement et expose la manière dont ce document d'urbanisme prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur. Dans ce chapitre, les paragraphes suivants sont présentés :

### A. Délimitation des secteurs de la Carte Communale

La Carte communale se rapproche très étroitement de la partie actuellement urbanisée pour prendre en compte une économie de l'espace, une gestion communale des réseaux au moindre coût, le respect de l'environnement et la protection des terres agricoles.

Sommairement, la Carte communale permet l'urbanisation sur quatre secteurs au Sud, deux secteurs au Nord et un projet communal au centre du village, ce qui est en parfaite cohérence avec les objectifs définis en matière d'accueil d'habitants pour les années à venir.

### B. Prise en compte des paysages

La prise en compte des paysages découle directement de la délimitation des secteurs constructibles. Les enjeux de paysage se rattachent en effet uniquement au pourtour de l'enveloppe urbaine : dans deux cas en particulier, la prise en compte des paysages bâtis et des édifices à protéger a nécessité une réflexion spécifique :

Rue de la Fontaine : un cône de visibilité sur l'église a été préservé dans la délimitation du secteur constructible.

Carrefour de la Croix : la protection de la vue sur la tour-escalier, entre autres raisons, a justifié la classement partiel de la parcelle 42 en terrain inconstructible.



Sur le plan du paysage bâti et de sa prise en compte, la délimitation du secteur constructible a cherché à densifier la trame urbaine, en certains secteurs, de manière à conserver une certaine morphologie urbaine à l'ensemble du secteur bâti.

L'urbanisation partielle de la parcelle 81 au centre du village est prévue pour des équipements publics, en préservant la vue sur le front bâti Sud.

Enfin, La Carte communale n'a aucun impact sur les grands points de vue recensés au cours des études de terrain.

Par définition, la Carte communale ne permet pas de réglementer finement l'occupation du sol ; c'est le règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Mais pour répondre à cette préoccupation, dans le cadre des futurs permis de construire, pourront être prises en compte, par les services instructeurs, les dispositions suivantes :

1. respect de l'alignement dans le bourg
2. limitation des hauteurs des constructions (R + combles aménageables)
3. prescriptions de mesures d'intégration paysagères et architecturales, lors de la délivrance d'autorisations de construire.
4. coloris des façades et des murs de clôture identiques aux enduits anciens
5. exclusion systématique de toute construction non conforme aux formes architecturales des constructions anciennes locales
6. pas de création d'ouvertures en pignons
7. conserver impérativement les entrées de granges et écuries en voute plein cintre
8. interdiction des toitures à un seul pan
9. interdiction des terrasses sur bâtiments anciens
10. orientation des faîtages en cohérence avec l'axe dominant du secteur, etc...

## C. Prise en compte des nuisances et des risques

La commune est globalement peu soumise à risques ou nuisances. La Carte communale a notamment pris en compte les nuisances et les risques liés aux thèmes suivants :

1. Les bâtiments agricoles hébergeant des animaux



2. L'assainissement et la protection des eaux souterraines
3. Les déplacements
4. Les accès (entrée et sortie)
5. Les activités de la carrière
6. Les risques géologiques
7. Les eaux de ruissellement.

En conséquence, la Carte communale n'aggrave pas les risques et les nuisances pour les habitants.

## **D. Prise en compte du patrimoine culturel**

Les études démontrent la faible importance du patrimoine culturel dans le vieux village. Toutefois, la protection des cônes de vue sur l'église et la tour-escalier est prise en compte par la Carte communale. Par ailleurs, le site historique de Coldre n'est l'objet d'aucune atteinte, dans le cadre de la Carte communale. Les seuls sites archéologiques mentionnés par la DRAC de Franche-Comté sont tous situés dans l'environnement du hameau de Coldre.

## **E. Protection des ressources naturelles (eaux, forêts, milieux biologiques, terres agricoles)**

La Carte communale prend en compte la protection de la ressource en eau, par l'installation récente d'une station d'épuration très performante, qui permet de raccorder les habitations du bourg ancien et certains quartiers pavillonnaires. Les habitations isolées non raccordables à la station d'épuration font par ailleurs appel à un dispositif d'assainissement individuel.

Les massifs forestiers sont tous situés très largement à l'écart des secteurs construits et constructibles.

Les espaces biologiques les plus remarquables, et constitués par les prairies méso-philées pâturées, ne sont pas englobés dans le secteur constructible. D'une façon générale, la Carte communale est très peu consommatrice d'espace et participe ainsi à la protection des milieux et des espèces et à la préservation de la diversité biologique de la commune.

Les terres et les ressources agricoles sont protégées dans leur ensemble, puisque le secteur constructible est en continuité de la partie actuellement urbanisée. Par ailleurs, la Carte communale protège les exploitations et leur environnement en empêchant toute construction nouvelle qui se rapprocherait des bâtiments agricoles.



## CONCLUSION

La Carte communale de BRIOD constitue un bon parti d'aménagement pour permettre un développement mesuré, à la taille du village, et dans le contexte de la Communauté de communes du Premier plateau.

### **Droit de préemption :**

"Désormais, les conseils municipaux des communes dotées d'une Carte Communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la Carte Communale. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée (C. urb. art. L 211-1)".

- - - - § - - - -



## Sommaire

### Table des matières

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Préambule.....                                                              | 1         |
| Rappel de quelques dispositions du Code de l'Urbanisme.....                 | 2         |
| Présentation de la commune.....                                             | 3         |
| <b>I. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE.....</b>                       | <b>6</b>  |
| <b>A. La population.....</b>                                                | <b>6</b>  |
| <b>B. Le logement.....</b>                                                  | <b>9</b>  |
| <b>C. La population active.....</b>                                         | <b>13</b> |
| <b>D. Les activités humaines.....</b>                                       | <b>16</b> |
| 1. L'agriculture.....                                                       | 16        |
| 2. Les autres activités.....                                                | 18        |
| <b>E. Les équipements et services à la population.....</b>                  | <b>19</b> |
| <b>Conclusion.....</b>                                                      | <b>20</b> |
| <b>II. ETAT INITIAL ET CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT.....</b>                 | <b>22</b> |
| <b>A. Réseaux et infrastructures.....</b>                                   | <b>22</b> |
| 1. Réseaux.....                                                             | 22        |
| 2. Déplacements, infrastructures et voies de communication.....             | 23        |
| <b>B. Caractéristiques physiques de la commune.....</b>                     | <b>24</b> |
| 1. Le climat.....                                                           | 24        |
| 2. Le relief.....                                                           | 25        |
| 3. Le contexte géologique.....                                              | 25        |
| 4. Risques géologiques :.....                                               | 26        |
| 5. Les sols.....                                                            | 26        |
| 6. Les eaux souterraines et superficielles et les risques d'inondation..... | 27        |
| <b>C. Les milieux naturels.....</b>                                         | <b>28</b> |
| 1. Analyse des milieux et des espèces caractéristiques.....                 | 28        |
| 2. Hiérarchisation des milieux et sensibilité.....                          | 32        |
| 3. Conclusion.....                                                          | 34        |
| <b>D. Analyse du paysage.....</b>                                           | <b>35</b> |
| 1. Les unités paysagères.....                                               | 35        |
| 2. Les éléments discordants dans le paysage.....                            | 39        |
| 3. Les principaux points de vue.....                                        | 39        |
| 4. La sensibilité du paysage.....                                           | 40        |
| <b>E. Contexte réglementaire de la commune.....</b>                         | <b>42</b> |
| Porter à connaissance – servitudes et contraintes.....                      | 42        |
| <b>III. ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT.....</b>                   | <b>45</b> |
| <b>Les objectifs.....</b>                                                   | <b>45</b> |



|                                                                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Les principaux enjeux.....</b>                                                                                                                        | <b>47</b> |
| <b>Le choix des secteurs constructibles.....</b>                                                                                                         | <b>48</b> |
| <b>IV. EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR<br/>L'ENVIRONNEMENT - PRISE EN COMPTE DE SA PRÉSERVATION ET DE SA<br/>MISE EN VALEUR.....</b> | <b>51</b> |
| <b>A. Délimitation des secteurs de la Carte Communale.....</b>                                                                                           | <b>51</b> |
| <b>B. Prise en compte des paysages.....</b>                                                                                                              | <b>51</b> |
| <b>C. Prise en compte des nuisances et des risques.....</b>                                                                                              | <b>52</b> |
| <b>D. Prise en compte du patrimoine culturel.....</b>                                                                                                    | <b>53</b> |
| <b>E. Protection des ressources naturelles (eaux, forêts, milieux biologiques, terres agricoles).....</b>                                                | <b>53</b> |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                                                                                                                   | <b>54</b> |